



## Des leçons de bien-être dans les livres

PAGE 6

ESPACE RÉSERVÉ À L'ADRESSAGE POSTAL



### Habitat

#### "Viens chez moi, j'habite dans un tipi"

Vivre dans une yourte, un tipi, une roulotte... Un nouvel "art d'habiter" rarement synonyme de stabilité. Plus pour longtemps ?

PAGE 5



### Santé

#### Un portail web dédié à l'incapacité de travail

Lorsqu'il faut lever le pied pour des raisons de santé, une foule de questions se posent. Grâce à un nouveau portail, la MC offre des infos vulgarisées, complètes et rigoureuses sur l'incapacité de travail et l'invalidité.

PAGE 2

### Soins de santé

#### Honoraires et remboursements

Médecins, logopèdes, dentistes... n'ont pas vu leurs honoraires indexés en janvier 2015. Toutefois, des modifications ont été opérées. Détails.

PAGES 7 À 10

### Cinéma

#### Vivre sa mort

Deux hommes en sursis. Deux êtres pris d'assaut par la maladie. Philippe et Manu livrent leurs ultimes témoignages à M. Bonmariage.

PAGE 11

Portail Internet de la MC

Lorsque l'incapacité de travail consécutive à des problèmes de santé survient puis se prolonge, une foule de questions peuvent se poser, des plus pratiques aux plus existentielles. Soucieuse d'informer et d'accompagner au mieux ses membres, la Mutualité chrétienne lance un nouveau portail d'informations, de conseils santé et de témoignages.

Accessible via [www.mc.be/incapacite](http://www.mc.be/incapacite), ce portail est le premier en Belgique à aborder de manière complète, rigoureuse et vulgarisée la thématique de l'incapacité de travail et de l'invalidité.

## Une mine d'informations sur l'incapacité de travail

Répondre aux besoins d'information et d'accompagnement social et psychologique des personnes en incapacité de travail a toujours été une priorité de la Mutualité chrétienne. Ainsi, dès 2000, la MC a par exemple choisi d'envoyer des brochures d'informations et de conseils ciblés à ses affiliés au moment où ils franchissent le cap d'un an d'incapacité de travail et passent donc en période d'invalidité. Au nombre de quatre, ces publications, intitulées *La Vie devant nous – le journal des invalides de la Mutualité chrétienne*, jalonnent la première année d'invalidité des personnes concernées. Une enquête menée auprès de lecteurs de *La Vie devant nous* a montré que les thématiques abordées et les informations fournies dans ces brochures sont judicieuses et d'excellente qualité. Mais elles ne semblent pas toujours arriver au moment où les personnes en ont précisément besoin. De ce constat est né le projet de remplacer les quatre éditions "papier" de *La Vie devant nous* (qui ont connu 14 éditions différentes en 14 ans) par un nouvel outil qui soit à la fois plus étoffé, rapidement mis à jour et accessible à tous : un portail Internet entièrement dédié à la problématique, vaste et complexe, de l'incapacité de travail. Ce portail est accessible directement via [www.mc.be/incapacite](http://www.mc.be/incapacite).

Répondre aux besoins en information et en accompagnement des personnes en incapacité est une priorité de la MC.

Les personnes qui n'ont pas accès à l'Internet, ne sont pas familiarisées avec l'outil informatique ou ne possèdent pas d'imprimante ne sont pas oubliées pour autant. Elles peuvent demander une impression papier des informations dont elles souhaitent prendre connaissance aux professionnels de la MC avec lesquels elles sont en contact : conseiller mutualiste, médecin-conseil, assistant social...

### Témoignages, infos et conseils

Que trouve-t-on sur ce site ? Dans un souci de proximité, une large place est consacrée aux témoignages de personnes invalides. Certains sont écrits (lire un de ces témoignages ci-contre). D'autres sont présentés sous forme visuelle et sonore. Le vœu de l'équipe porteuse du projet ? Que cet espace permette aux visiteurs de mieux comprendre ce qui se joue dans l'incapacité de travail, voire de s'identifier à un profil ou à un autre parmi ceux présentés. Et qu'il donne envie à certaines personnes de s'exprimer à leur tour en envoyant leur témoignage, leurs réactions...

Bien évidemment, l'information trouve une place de choix sur ce portail. Pour un usage aisé, elle est accessible de deux manières : soit via une ligne du temps reprenant des moments-clés du parcours in-



capacité de travail, soit via des grandes thématiques :

- les principales questions relatives à l'incapacité de travail (Puis-je bénéficier d'indemnités ? Quelles sont mes obligations ? Comment déclarer mon incapacité de travail à la mutualité ? Que faire en cas de rechute ?...);
- les indemnités (conditions d'octroi selon les catégories – salariés, indépendants, chômeurs –, montants, calendrier des paiements...);
- la reprise d'activités (reprise totale, reprise partielle, réadaptation professionnelle, volontariat...);
- le passage en invalidité (reconnaissance du statut d'invalidité, changements importants par rapport à l'incapacité primaire...);
- les acteurs aux côtés de l'assuré (les professionnels de la MC, les services et mouvements partenaires de la MC, la médecine du travail, l'employeur, les institutions publiques...).

Par ailleurs, de multiples conseils santé sont proposés : comment lutter contre la douleur, faire bon usage des médicaments, faire face à la dépression, pratiquer un sport...

Fruit de la collaboration entre plusieurs services de la MC (Infor Santé, service social, service Indemnités, Direction médicale et Communication) et de l'ASBL Altéo, plus de 80 pages mises à jour sont ainsi disponibles en ligne. Les auteurs et relecteurs des articles (professionnels et personnes en invalidité) ont veillé à ce que les informations soient fournies dans un langage clair. Un glossaire définit le vocabulaire technique légal. Et lorsque la matière décrite fait référence à des formulaires dont les assurés peuvent avoir besoin, un lien permet directement d'imprimer ou de télécharger les documents en question.

### Un public très large

Le nouveau portail intéressera en tout premier lieu les personnes en incapacité de travail (primaire ou prolongée) et leur entourage, ainsi que les associations de patients. Il est aussi une mine d'informations pour tous les professionnels en contact direct avec les personnes en incapacité : médecins généralistes, employeurs,

médecins du travail, travailleurs sociaux, CPAS, syndicats, soignants à domicile...

// JD ET INFOR SANTÉ

## Témoignages

*"Cela m'a fait beaucoup de bien de lire toutes ces informations sur l'incapacité de travail et surtout, de me rendre compte par les témoignages, que ce que je ressens est partagé par tous ceux qui sont en invalidité."*

Yasmine 49 ans

*"Ce qui est difficile dans l'incapacité, c'est qu'on a l'impression de n'avoir rien d'autre à raconter que ça... Je me souviens lors d'une fête chez des amis, des personnes que je ne connaissais pas m'ont demandé : 'Qu'est-ce que vous faites ? C'était difficile de répondre : 'Je suis en invalidité'. Et en même temps, c'est absurde... On n'est pas obligé de se présenter uniquement par le boulot ou de dire qu'on est malade..."*

Viktor, 54 ans.

*"Les formulaires à remplir sont compliqués. Il ne faut pas hésiter à demander de l'aide aux assistantes sociales. J'ai perdu de l'argent parce que j'avais attendu trop longtemps avant de demander une information."*

Corinne, 39 ans

*"Avec un temps partiel, j'ai pu récupérer un équilibre de vie : il a fallu que je retrouve confiance en moi mais aussi que les autres (mon employeur, mes collègues, etc.) retrouvent confiance en moi. C'est un passage difficile qui demande beaucoup d'énergie dans un premier temps. Puis on retrouve ses repères."*

Dominique, 54 ans.

## L'invalidité sous la loupe

En Belgique, environ six travailleurs sur cent sont en incapacité de travail de longue durée (au-delà d'un an d'incapacité, on parle d'invalidité). Hommes et femmes, jeunes et moins jeunes, salariés et indépendants, ouvriers et employés... : tous les groupes socio-professionnels sont concernés. Au 31 décembre 2013, d'après les statistiques publiées par l'Inami, 299.408 personnes étaient reconnues en invalidité dans le régime des salariés et 21.415 dans le régime des indépendants.

Ces dernières années, le nombre d'invalides est en augmentation constante. Plusieurs facteurs expliquent cette hausse.

- Des mesures prises dans d'autres branches de la sécurité sociale comme le relèvement de l'âge de la pension des femmes à 65 ans, les exclusions dans le secteur du chômage, la suppression des prépensions... augmentent la durée pendant laquelle des bénéficiaires peuvent se trouver en invalidité ou entraînent des glissements du secteur du chômage vers celui des indemnités.

- Le taux croissant de participation des femmes au marché du travail, y compris dans les tranches d'âges plus élevées, augmente le nombre de titulaires assujettis à l'assurance indemnités et donc de travailleurs susceptibles d'entrer en incapacité de travail.

- Le vieillissement de la population belge et la croissance du nombre de travailleurs dans la tranche des 50-59 ans. L'incapacité de travail étant un phénomène qui croît avec l'âge, ce vieillissement engendre un nombre plus important de situations d'incapacité primaire et d'invalidité.

### Quelles maladies ?

Depuis quelques années, d'importants glissements s'opèrent dans les pathologies qui entraînent une

invalidité. Grâce au progrès de la science médicale, certaines maladies peuvent être correctement traitées. Dès lors, la période d'incapacité de travail est en diminution sensible. C'est le cas pour les maladies cardiovasculaires (infarctus, arythmie, hypertension, thromboses, etc.). Par contre, le nombre d'invalides souffrant de troubles psychiques augmente considérablement. Au 31 décembre 2013, près de 35% des titulaires reconnus invalides dans le régime des salariés l'étaient pour troubles mentaux (psychoses, troubles de la personnalité, etc.). Comme le précise l'Inami, de plus en plus d'analyses soulignent le lien entre stress, dégradation des conditions de travail, manque d'intérêt pour la fonction d'une part, et incapacité de travail d'autre part. Dès lors, l'environnement de travail a un impact très important sur le retour au boulot. Cette reprise d'activité peut d'ailleurs parfois s'envisager à temps partiel.

Quant aux maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif (affections du plan dorsal, rhumatismes articulaires, etc.), elles restent une cause importante d'invalidité (28,7% des invalides) et sont d'ailleurs aussi en augmentation. Le nombre de tumeurs (cancer du sein, leucémie, etc.) croît aussi chaque année.

// JD



### >> Un portail à faire connaître

Pour informer de l'existence de son nouveau portail sur l'incapacité de travail, la MC diffuse des petites cartes de visite à glisser facilement dans un portefeuille.

Ces cartes seront disponibles prochainement dans les agences de la MC et diffusées par ses différents services. Dorénavant, les courriers envoyés par la MC aux personnes en incapacité de travail mentionneront également l'adresse du portail.

Rendez-vous donc sur [www.mc.be/incapacite](http://www.mc.be/incapacite).

Séjour & Santé Spa Nivezé

## Cueillir le printemps

Sur les hauteurs de Spa, la maison de convalescence et de vacances de la MC, entièrement équipée pour les personnes à mobilité réduite, vous propose ses promotions irrésistibles pour des séjours de détente.

**Jusqu'au 3 avril** : 7 jours au choix pour 330 euros ou 14 jours pour 630 euros.

**Du 3 au 10 avril ou du 10 au 17 avril**, vivez l'ambiance de Pâques : 7 nuitées en pension complète pour 345 euros (prix membres MC).

**Du 8 au 15 mai ou du 15 au 22 mai**, profitez du parc en fleurs : 7 nuitées en pension complète pour 299 euros (prix membres MC).

>> **Séjour & Santé Spa Nivezé** •  
Route du Tonnelet 76 à 4900 Spa •  
087/79.03.13 ou 087/79.00.00 • promo@niveze.be •  
www.niveze.be



//Intersoc Remise en forme//

## Se détendre sur les rives de la mer Noire !



À 16 km de Varna, la plus célèbre des stations balnéaires bulgares a de quoi séduire ! Située au sein d'un parc naturel protégé, la qualité de son eau lui vaut le Pavillon Bleu depuis des années et son sable fin... un Sable d'Or.

Une très longue plage et des palaces qui font face au large assurent une vue panoramique imprenable sur la mer Noire.

Ce séjour de 15 jours/14 nuits est organisé avec Bogomil Kotaranski Travel. Vous logez à l'hôtel Luna\*\*\*\* - Les Sables d'Or. Hébergement en chambres doubles ou single (avec supplément), équipées d'une salle de bains avec toilette.

Transport en avion de Bruxelles vers Varna.

Dates : Du 28 mai au 11 juin

Prix pension complète, boissons incluses (all-in) : 1.470 EUR • supplément single : 224 EUR  
Soins balnéothérapie + trois excursions • accès aux curiosités et guide inclus dans le prix • présence d'un accompagnateur Intersoc.

>> Pour plus d'informations, contactez le service clientèle au 070/23.38.98 de 8h à 18h (le samedi jusqu'à 13h) ou surfez sur [www.intersoc.be](http://www.intersoc.be).

LIC 5654



## L'enveloppe bien-être

L'accord social conclu récemment (lire ci-contre) précise entre autres l'utilisation de l'enveloppe budgétaire affectée à l'adaptation au bien-être. Outre le relèvement des allocations sociales les plus basses, des améliorations spécifiques sont apportées notamment aux pensionnés et aux invalides.

Concrètement, au 1<sup>er</sup> septembre 2015, tous les minima d'allocations sociales (pensions, indemnités d'incapacité de travail, allocations de chômage...) seront augmentés de 2%. À la même date, puis au 1<sup>er</sup> janvier 2016, des revalorisations ciblées seront aussi apportées à plusieurs cohortes de pensionnés (dont les plus basses : 1% en + aux revalorisations octroyées avant 1995) et d'invalides. Toujours au chapitre "bien-être", la prime de rattrapage octroyée aux travailleurs salariés en incapacité de travail depuis plus de deux ans sera augmentée de 160 euros dès cette année (en mai).

En principe, l'enveloppe bien-être réservée aux dépendants sera répartie de la même manière que celle octroyée aux travailleurs salariés. On peut s'attendre aussi à ce que le gouvernement décide d'augmenter de 2% également les allocations relevant de l'assistance sociale (revenu d'intégration, RGPA, allocations pour personnes handicapées)... "Très bien", peut-on dire. Encore faudra-t-il que cette liaison au bien-être ne soit pas réduite à néant par l'application d'un saut d'index en 2016...!

//JD

## À suivre

# "Trois pas en avant, trois pas..." , ritournelle autour de l'accord social

Une marge pour négocier des augmentations de salaires, le relèvement des allocations sociales les plus basses, la prolongation de certaines dispositions de fin de carrière... : l'accord social approuvé par les interlocuteurs sociaux - à l'exception de la FGTB - engrange des acquis. Mais les trois syndicats restent très mobilisés.



© Guy Puthmans

Dans les médias, on entend parler de "Groupe des 10 ou des 8", de "partenaires sociaux" - on devrait d'ailleurs les appeler plus justement des "interlocuteurs sociaux" -, de préaccord social, d'accord rejeté ou conclu... Pas toujours facile de s'y retrouver dans les mécanismes de la concertation sociale. Reprenons depuis le début...

Traditionnellement, tous les deux ans, représentants des employeurs et des travailleurs du secteur privé s'assoient autour de la table pour négocier un accord interprofessionnel qui concerne l'ensemble des travailleurs salariés. Cela n'inclut donc pas le secteur public qui a son propre organisme de négociation (le comité A), ni les indépendants. Ces accords interprofessionnels portent sur le pouvoir d'achat des travailleurs salariés et des allocataires sociaux, la formation, la fin de carrière, etc. Ils balisent le cadre des négociations qui peuvent ensuite être entamées au cœur des secteurs et des entreprises.

Le contexte politique n'a pas permis au Groupe des 10 (1) de négocier un accord professionnel digne de ce nom pour 2015 et 2016 (2). En effet, en imposant une série de mesures jugées inacceptables par les syndicats, le gouvernement Michel a réduit les marges de négociations possibles.

Après de longues séances de discussions, les négociations ont toutefois abouti à un préaccord avalisé par tous, à l'exception de la FGTB regrettant l'absence de concertation sur l'emblématique saut d'index. Le groupe des 10 est ainsi devenu le groupe des 8 (sans les deux représentants de la FGTB). Restait à voir si les instances de ces 8 négociateurs allaient entériner le préaccord. Ce fut le cas, notamment à la CSC dont les instances législatives (le Conseil général) ont approuvé de justesse l'accord avec une courte majorité des voix (52,13 %).

### Premiers pas

Quelles sont les grandes lignes de l'accord 2015/2016 ? Sur le plan salarial, aucune augmentation ne sera possible en 2015. La modération salariale se poursuit donc pour la 3<sup>e</sup> année consécutive. Pour 2016, par contre, le blocage salarial est levé (selon une marge de 0,8%). Deuxième point im-

portant de l'accord : l'utilisation de l'enveloppe budgétaire affectée à l'adaptation au bien-être (lire ci-contre). Elle satisfait la Mutualité chrétienne : "Les interlocuteurs sociaux n'ont pas oublié les malades et les invalides dans la répartition de l'enveloppe bien-être", commente Jean Hermesse, secrétaire général.

En ce qui concerne la fin de carrière, l'accord social exécute le "mini-accord" conclu à la mi-décembre par le Groupe des 10 sur cet épineux sujet. Le gouvernement souhaitait durcir les conditions pour accéder à la prépension et au crédit-temps de fin de carrière. Patrons et syndicats se sont accordés sur des conditions d'âge et d'ancienneté plus favorables. À traduire dans des conventions collectives de travail (CCT) interprofessionnelles.

### Toujours mobilisés

L'accord social engrangé, les trois syndicats poursuivent néanmoins leur mobilisation en front commun, dans l'espoir d'un changement de cap gouvernemental. En ligne de mire : "les mesures in-

"L'ÉVASION FISCALE RESTE REINE EN BELGIQUE ET EN TOUTE IMPUNITÉ ALORS QUE LES EXCLUSIONS DES ALLOCATIONS SONT TRÈS FACILES."

justes et vexatoires qui subsistent dans les projets du fédéral", précise la CSC.

Tel le saut d'index qui "reste une perte de revenus pour chaque travailleur, invalide, chômeur, pensionné et n'a aucun sens dans le contexte socio-économique actuel". Telle la disponibilité des chômeurs et des ex-prépensionnés jusqu'à l'âge de 65 ans ("une mesure absurde"). Telle la suppression de la moitié de l'allocation de garantie après deux ans ("une mesure odieuse qui va plonger les travailleurs à temps partiel - surtout les femmes - dans la détresse"), etc.

Les syndicats continuent de réclamer une fiscalité équitable et progressive, avec une juste contribution des revenus du capital, ainsi que des engagements pour des services publics de qualité. "L'évasion fiscale reste reine en Belgique et en toute impunité alors que les exclusions des allocations sont très faciles. En matière de protection sociale et de services publics, une réduction de 20%, ce n'est plus de l'austérité : c'est mettre en danger les plus fragiles", dénonce la CSC.

La mobilisation syndicale est vivace. Le 11 mars prochain, un rassemblement est programmé. D'ici là, le front commun informe, rassemble et sensibilise.

//JD

(1) Le Groupe des 10 est constitué, paritairment, des représentants des employeurs et des travailleurs. Y siègent : l'UCM, la FEB, Unizo et Agrofiont du côté des employeurs et la FGTB, la CSC et la CGSLB du côté des travailleurs.  
(2) Depuis 2011, il n'y a plus eu d'accord interprofessionnel (AIP). Pour 2011-2012, l'AIP est resté à l'état de projet et le gouvernement a concrétisé les mesures négociées par les interlocuteurs sociaux. Pour 2013-2014, la marge salariale nulle fixée d'emblée par le Gouvernement avait plombé la concertation sociale.

Égalité femmes - hommes

L'association Le monde selon les femmes vient de faire paraître un livre-jeu sur l'égalité entre femmes et hommes. Genre... Tu vois ce que je veux dire ? se compose de d'un livre, vingt cartes et vingt thèmes pour répondre à la question "Qu'est-ce qui est prioritaire pour l'égalité entre les femmes et les hommes au Nord et au Sud de la planète ?" À pratiquer seul ou à plusieurs, pour s'informer, argumenter, sortir des stéréotypes... tout en s'amusant. Infos et commande : Genre... Tu vois ce que je veux dire • Le monde selon les femmes • 2015 • 96p. • 12 EUR • 02/223 05 12 • www.mondefemmes.org

Discrimination sur le rail

Depuis le 1<sup>er</sup> février, toute personne achetant un billet à bord d'un train de la SNCB doit s'acquitter d'un supplément forfaitaire de 7 euros. Or, pour certaines personnes porteuses d'un handicap physique et/ou mental, les autres canaux de vente (en ligne, via un distributeur automatique...) sont inaccessibles. Le Centre interfédéral pour l'égalité des chances souligne que cette pratique va à l'encontre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées et à la loi anti-discrimination. Le Centre recommande à toute personne en situation de handicap de lui signaler les problèmes rencontrés. Infos : www.diversite.be • 0800/12.800

20 km solidaires

Le dimanche 31 mai, Solidarité Mondiale, l'ONG du MOC et de la Mutualité Chrétienne, alignera une équipe de coureurs au départ des 20 km de Bruxelles. Au programme : un accueil de qualité non loin du Cinquantenaire, et un soutien concret aux jeunes du Congo. Pour les coureurs, Solidarité Mondiale s'occupe de tout : inscriptions, t-shirts, gestion administrative, accueil le jour J... Les fonds récoltés en parrainage des coureurs serviront à soutenir une organisation partenaire de Solidarité Mondiale en RDC : la JOC Congo (Jeunesse ouvrière chrétienne). Inscriptions avant le 6 mars sur www.solmond.be. Infos : wamu.oyatambwe@solmond.be • 02/246.38.83

Solidarité avec la Grèce

Le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) Bruxelles, en association avec la CNE, le Comité pour l'annulation de la dette du Tiers monde (CADTM) et Agir pour la paix, se mobilise pour le peuple grec. Leur constat : nous sommes tous touchés par la politique d'austérité imposée par la Commission européenne et la Banque centrale européenne. Soutenir la résistance de la Grèce représente un premier pas dans un nécessaire élan de solidarité. Le MOC appelle à la signature d'une pétition pour une réduction de la dette illégitime dans tous les pays européens concernés, et pour refuser l'austérité. Infos : https://15443.lapetition.be

Stage de vacances

Durant les vacances de Pâques, Le Centre Régional d'Initiation à l'Environnement (Crie) de Namur organise un stage nature "La roue des bois". À vélo, les enfants de 7 à 12 ans vivent une aventure grandeur nature. Parcourir la nature en toute sécurité, découvrir la végétation et les animaux qui vivent auprès des grands arbres namurois. Pour faire partie du voyage, se munir d'un vélo en ordre. Le Crie Namur organise également des stages durant les vacances d'été. Infos : 081/73.40.86 • www.equipespopulaires.be

Fins ivres et... en danger

La "biture express" semble progresser auprès des jeunes en Belgique. Une excellente affaire, sans doute, pour les cancers liés à l'alcool et pour la remédiation scolaire... Le monde mutualiste en appelle à une réaction des parents et des éducateurs au sens large.

Chaque semaine de l'année 2013 a vu, en Belgique, 45 jeunes échouer à l'hôpital en état d'intoxication alcoolique présumée, soit très exactement 2.376 jeunes de 12 à 17 ans, parmi lesquels 7% de récidivistes. Ce nombre semble en augmentation par rapport aux années précédentes, estime l'Agence intermutualiste, une instance qui collecte et analyse les données des sept mutualités du pays. Ces admissions sont, le plus souvent, le fait d'une absorption massive et rapide de boissons alcoolisées, c'est-à-dire une "biture express" ou "binge drinking". Celle-ci se définit communément comme l'ingestion en une seule occasion de cinq verres d'alcool ou plus (pour un homme) et de quatre verres ou davantage (pour une femme).

L'Agence dispose depuis 2014 d'une banque de données permanente (anonyme) sur les soins de santé. Elle précise que la carte de l'intoxication alcoolique chez les jeunes correspond à la prévalence des cancers liés à l'alcool (tumeurs dans la sphère "fête et cou"). Elle attire également l'attention sur les conséquences "peu anodines" de ce type de comportement. D'abord à court terme: passages à l'acte plus fréquents (viols, pratiques sexuelles à risques, accidents, etc.). Ensuite à plus long terme en matière de "intelligence perdue" (diminutions des capacités cognitives, difficultés dans les cursus scolaires, etc.). Un risque "sérieux" et encore "insuffisamment connu", précise l'Agence. À un âge plus avancé, le risque de connaître des problèmes



liés à l'alcool est augmenté, y compris pour les descendants. L'Agence en appelle au renforcement du contrôle social par les parents, les clubs sportifs, les mouvements de jeunesse, etc. Sans se prononcer explicitement sur le rôle de la publicité et de l'environnement "culturel" de cette drogue légale, elle souligne

l'importance du "contrôle formel des pouvoirs publics et du monde politique". Avec deux universités anversoises, elle plaide, enfin, pour la mise au point d'un système de collecte encore plus complète des données nécessaires à l'analyse de ce phénomène.

// PLH

>> Plus d'infos : dossier complet sur www.nic-ima.be (taper: "alcool")

Un ambassadeur contre la faim

Entraide et Fraternité finance des projets de développement dans une vingtaine de pays pauvres. Cette année, pour sa récolte de fonds d'avant Pâques, c'est un paysan haïtien qui lui servira de symbole.



© Entraide et Fraternité

Cinq ans après le séisme qui tua 250.000 personnes et en blessa des centaines de milliers, Haïti tente toujours de panser ses plaies. Mais, en marge de cet effort qu'on peut presque assimiler à une reconstruction d'après-guerre, le pays a surtout besoin de quitter sa pauvreté structurelle. La capacité de résistance à l'adversité des Haïtiens est bien connue, mais elle ne suffit pas. C'est pourquoi Entraide et Fraternité lance un appel à tous les sympathisants pour consacrer Joachim Sanon, un paysan du cru, "ambassadeur de la lutte contre la faim" auprès d'Alexander De Croo, ministre fédéral de la Coopération au développement.

Derrière cet appel au petit geste symbolique et concret (1), l'ONG catholique de coopération au développement entend en réalité relancer l'intérêt du public en faveur des pays en développement et attirer l'attention sur les mécanismes qui les maintiennent dans la précarité. Parmi ceux-ci, l'agriculture industrielle, exigeante en terres et en énergie, est l'un des facteurs clés parce qu'elle prive

très souvent les petits paysans de l'exercice de leurs droits économiques et politiques. Au travers des 150 ONG locales qu'elle soutient dans le monde, Entraide et Fraternité tente tout particulièrement de favoriser les techniques agroécologiques, simples et peu coûteuses, qui aident au repeuplement des campagnes et à l'autonomie financière des cultivateurs.

C'est dans ce sens que Joachim Sanon, actif au sein de l'ONG haïtienne Vedek, est appelé à devenir l'"ambassadeur" de la lutte contre la faim. Son image et son histoire servent de support aux collectes de fonds, aux animations et aux prières organisées dans les paroisses jusqu'à la fin de la période de Carême (5 avril), en solidarité avec tous les paysans du Sud.

(1) Signature de la pétition sur www.lut-tecontrelafaim.org

>> Plus d'infos : www.entraide.be • 02/227.66.80.

Kit contre les mutilations génitales

130 millions de femmes sont victimes de mutilations génitales dans le monde. La Belgique, qui n'est pas épargnée par le phénomène, dispose désormais du premier kit national de prévention. Un outil pensé pour les acteurs de terrain, parfois démunis face à ces questions.

Le SPF Santé publie l'annonce dans sa dernière étude de prévalence : plus de 48.000 femmes vivant en Belgique sont originaires d'un pays où les mutilations génitales féminines (MGF) sont courantes. Presque un tiers d'entre elles seraient "très probablement déjà excisées", et un dixième risque de l'être prochainement. D'un point de vue physique et mental, l'excision fait des ravages. Ce traitement inhumain et dégradant prive les filles et les femmes de leurs droits les plus fondamentaux. Les mutilations génitales féminines sont dénoncées par de nombreuses conventions internationales et sont strictement interdites en Belgique depuis 2001.

Et Intact, réunies avec plusieurs organisations au sein du Réseau des Stratégies concertées de lutte contre les MGF, ont élaboré un kit de prévention des mutilations génitales féminines. Un outil "conçu pour aider les professionnels de la santé, mais aussi les assistants sociaux ou les professions juridiques, souvent démunis et peu formés face aux situations délicates d'excision ou de risque d'excision", développe Fabienne Richard, directrice de Gams-Belgique. Une dizaine d'outils le composent, dont un triptyque reprenant les critères d'évaluation du risque, le guide d'entretien pour aborder la question avec les filles et leurs familles, la brochure "Le secret professionnel face au MGF"...

Chaque année, à l'approche des vacances d'été, des professionnels de la santé s'inquiètent de voir certaines de leurs patientes retourner dans leur pays d'origine considéré comme "à risque". Pour les outiller dans la sensibilisation, les ASBL Gams-Bel

À l'occasion de la Journée internationale contre les MGF, Gams-Belgique et Intact, soutenues par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, ont également formulé leurs recommandations aux ministres et aux professionnels concernés :



>> Plus d'infos : www.strategiesconcertees.be • 02/219.43.40

// MaC

Habitat léger

# "Viens chez moi, j'habite dans un tipi"

Roulottes, yourtes, cabanons, tipis... De plus en plus de personnes choisissent plus ou moins librement de vivre dans ce type d'habitat léger. Ce nouvel "art d'habiter" est rarement synonyme de sécurité à long terme pour ses occupants. Plus pour longtemps?

**Simone habite dans un chalet** terre/paille de 20 mètres carrés. Elle s'y sent bien et caresse de plus en plus l'idée d'y finir ses jours. Violaine, de près de trente ans sa cadette, occupe une cabane d'inspiration bioclimatique qu'elle a construite elle-même, en deux semaines, aidée d'une bande d'amis. Coût : 10.000 euros. Gaspar vit dans une roulotte foraine (une vraie !) qu'il hâle depuis 35 ans au gré de ses spectacles itinérants. Maryline, elle, occupe une maisonnette parmi les roulottes du quartier de la Baraque, à Louvain-la-Neuve.

**Comment concilier l'habitat léger avec les politiques de densification de l'habitat, de mixité sociale, de normes "basse énergie" ?**

Inutile de chercher à localiser ou identifier tous ces habitants d'un nouveau type. Qu'ils occupent une roulotte ou une yourte, une cabane ou une ancienne serre, une caravane ou un "dôme", beaucoup préfèrent garder une certaine discrétion. Leur point commun : occuper un habitat "léger". Comprenez : un logis dont l'emprise au sol est réduite, facilement transportable ou démontable, voire évolutif. Poids léger garanti. De même que l'empreinte écologique minimisée. Les poubelles organiques sont compostées. L'eau de pluie se récupère et se stocke. Les besoins naturels se gèrent tantôt via des toilettes sèches, tantôt via des arrangements pris avec le voisin installé "en dur", parfois propriétaire du terrain. Quant au chauffage et à l'électricité, c'est fou ce qu'on peut arriver à faire avec de simples panneaux solaires, des bûches et... des exigences de confort réduites. Sans oublier la débrouillardise et, plus ou moins grande selon les cas, une farouche volonté d'indépendance.

**Un engouement évident**

De gentils bohèmes ? De doux rêveurs ? Oui, sans doute, pour une petite partie d'entre eux. Gare aux clichés, pourtant ! Si certains n'ont initialement pas choisi cette vie, ils peuvent y avoir trouvé du plaisir au bout d'un certain temps grâce à une

proximité plus grande avec la nature. Au point de ne plus vouloir quitter cette façon de vivre. Le souci économique est évidemment le point commun de tous ces profils. "En deux décennies, les prix de l'immobilier ont quasiment doublé, commente-t-on au Réseau brabançon pour le droit au logement (RBDL) (1). *Beaucoup de jeunes, particulièrement, refusent de s'appauvrir, de se mettre la corde au cou pour 20, voire 30 ans de crédit hypothécaire, d'investir dans des déplacements chronophages*". Certains y voient aussi une manière de "coller" au plus près à leur activité professionnelle, ne fût-ce qu'une partie de l'année : agriculteurs, maraîchers, artisans... D'autres - ou les mêmes - apprécient le lien social qui se crée autour de ce genre de cahutes qui, très souvent, s'érigent en auto-construction avec l'aide de proches et amis. Sans parler des compétences multiples qui s'y acquièrent.

Bref, un choix "culturel" au sens large qui, peu ou prou, pourrait s'assimiler à un "nouvel art d'habiter", selon l'expression de Vincent Wattiez, animateur "logement" au Centre culturel du Brabant wallon. À l'entendre, un véritable basculement est en cours : "La résonance de l'habitat léger sur les réseaux sociaux est énorme. Quand j'écris un article sur le logement public, j'ai traditionnellement une cinquantaine de réactions. Sur l'habitat léger, j'en compte 6.000 à 7.000. Inouï !" Et de souligner que ces marques d'intérêt dépassent nettement les frontières du Brabant. Pas étonnant : il faudra loger 201.000 nouveaux ménages en Wallonie d'ici à 2026.

**Pas vraiment bienvenus**

Mais voilà... Tout ce beau monde en a gros sur la patate. Et s'inquiète pour son avenir. Les bourgmestres et les services d'urbanisme, en effet, ne voient généralement pas d'un bon œil l'arrivée de ces habitant(s) peu conventionnels. Officiellement, le

problème réside dans l'absence de toute référence à l'habitat léger (HL) en tant que logement dans les textes réglementaires (2). Autre souci de taille : la difficulté ou l'impossibilité de (faire) respecter les normes en matière d'hygiène, salubrité, sécurité, etc. Le résultat est là : pas de définition légale de l'HL dans les textes légaux ? Pas de permis de bâtir accordé ! De même : pas d'ouverture de "chantier" au sens classique du terme ? Pas possible, alors, pour le demandeur, de souscrire aux assurances légales.

Ce ne sont là que quelques exemples de bâtons glissés dans les roues de ces (candidats) habitants, soucieux de s'installer ou de régulariser leur situation. Parfois, les communes refusent tout simplement l'inscription au registre communal, rendant impossible l'ouverture des droits sociaux. Gare au chômeur surpris à donner un coup de main à un ami sur un de ces chantiers d'auto-construction : illégal ! Quant aux services d'urbanisme, ils peuvent se montrer intraitables pour mille bonnes ou moins bonnes raisons : distance minimale entre les murs non respectée, hauteur des murs non réglementaire, absence de toilettes conventionnelles, etc.

**Insécurité permanente**

Derrière ce paravent institutionnel se profilent d'autres enjeux. Craignant des conflits juridiques ou des tensions de type Nimby dans leur commune (*Not in my backyard*, Pas dans mon jardin), beaucoup d'édiles locaux découragent les installations jugées trop proches des beaux quartiers. "La culture de l'habitat, chez nous, valorise encore trop largement le logis traditionnel, solide et permanent. La belle maison, quoi..." commente Thierry Toussaint, expert logement au MOC Brabant wallon. *Le reste n'est pas électoralement porteur*". Il se chuchote, d'ailleurs, que le gouvernement wallon est en tiraillement autour de ces questions. Y compris au sein de chaque parti de la coalition. Favoriser ce type de logements légers revient, certes, à répondre à une demande de logements qui ne fera que croître, particulièrement chez les jeunes ménages. Mais cela ne revient-il pas aussi à reconnaître implicitement une forme d'impuissance - qui ne date pas d'hier - à réguler les lois du marché immobilier ? Celles-là même qui rendent si lente et difficile la construction de logements sociaux et à prix modéré ? Certes, des communes moins regardantes accordent au compte-gouttes les autorisations nécessaires ou préfèrent fermer les yeux sur les libertés prises avec les règles. Mais l'épée de Damocles pour l'habitant n'est jamais loin : quand le bourgmestre - communal - se fait concilier envers lui, c'est le fonctionnaire délégué - régional - qui

**Les services d'urbanisme ne voient pas toujours d'un bon œil l'arrivée d'habitats et d'habitants peu conventionnels.**



Maisonnettes, cabanons, tipis... L'habitat léger revêt bien des formes différentes.

peut à tout moment compromettre l'avenir du logement. Au final, l'insécurité persiste. Par ailleurs, personne n'est dupe. Si, demain, les revendications du RBDL sont entendues, il faudra quand même répondre à une question de fond. Comment concilier l'habitat léger - nécessairement hétéroclite, varié, inventif avec les politiques actuelles de densification de l'habitat, de mixité sociale, de normes "basse énergie" ? Bref, toutes sortes d'inflexions inspirées par le souci de l'environnement et du développement durable que, précisément, plus d'un "habitant léger" entend appli-

quer dans son écrin de verdure personnel. "La norme est l'instrument du faible", estime Nicolas Bernard, philosophe et juriste spécialisé dans le logement à l'Université Saint-Louis (Bruxelles). *Elle le protège par une sorte de nivellement par le haut. Mais elle devient problématique lorsqu'elle punit la débrouillardise de ceux qu'elle n'est pas capable d'aider.*

// PHILIPPE LAMOTTE

(1) Le RBDL compte une douzaine d'associations, dont le MOC, le CIEP, les Équipes populaires... Infos : 010/62.10.39 • www.rbdl.be  
(2) Paradoxalement, cette absence de reconnaissance ne rend pas impossible pour autant l'octroi d'aides au logement (rénovation, isolation, etc.)



**Faciliter l'habitat léger en Wallonie**

Voici quelques pistes et revendications, parmi d'autres, collectées lors d'une récente matinée d'étude organisée par le Réseau brabançon pour le droit au logement (1) :

- Moratoire sur les expulsions et les démontages d'habitats légers.
- Création de zones territoriales spécifiquement destinées à l'habitat léger voulu, protégées de toute spéculation et de toute utilisation locative.
- A l'intérieur de ces zones : permis d'urbanisme allégés, expérimentations architecturales autorisées, facilitation d'utilisation de matériaux sains et/ou de récupération, intégration de l'énergie grise dans les normes énergétiques.
- Réalisation d'expériences pilotes au sein de "capsules d'habitat", dans un souci de mixité avec l'habitat traditionnel (pas de "réserves d'Indiens", ni de "cabanisme" sauvage) et, éventuellement, avec l'habitat permanent (caravanes résidentielles).
- Soutien au partenariat entre les initiatives d'auto-construction et l'économie sociale.

(1) "Matinée de l'habitat léger", le 11 décembre 2014, Louvain-la-Neuve.

## Développement personnel

Surmonter ses peurs, développer son potentiel caché, agir sur son stress, trouver la voie du bonheur... autant d'aspirations auxquelles le développement personnel fait la part belle. Il rencontre succès et scepticisme. Coup d'œil d'un chercheur.

## Des leçons de bien-être dans les livres

À travers des conférences, des ateliers et surtout une littérature foisonnante, le développement personnel rencontre un large succès. Sans réussir toutefois à se départir d'une certaine méfiance à son égard. Risques d'arnaque, danger sectaire voire foutaises, le phénomène s'accompagne de polémiques latentes. Le sociologue Nicolas Marquis s'est intéressé aux lecteurs d'ouvrages de développement personnel, à ce qui se passe entre eux et le livre qui entend les aider (1).



Nicolas Marquis, sociologue chargé de cours à l'Université Saint-Louis (Bruxelles)

### En Marche : Y-a-t-il des ingrédients communs aux ouvrages de développement personnel ?

**Nicolas Marquis :** Il y a principalement trois arguments que les auteurs de développement personnel utilisent pour asseoir l'intérêt de leur propos. Je vous les cite par ordre d'importance croissante. Le premier, consiste à faire appel à des savoirs ancestraux : philosophie grecque, pratiques du moyen-âge, savoirs aztèques... Le deuxième argument mobilisé est celui de la preuve scientifique. Souvent on retrouve dans les ouvrages de développement personnel des paraphrases du type "Les études montrent que...", "Dans la revue Science, nous avons lu que...". La troisième manière d'apporter une preuve de véracité, c'est le vécu. Elle est très efficace du point de vue des lecteurs. Pour eux, un bon auteur de développement personnel n'est pas nécessairement quelqu'un qui a fait de longues études, qui maîtrise des connaissances oubliées, mais plutôt quelqu'un qui a vécu ce dont il parle, qui est forcément plus loin sur un chemin qu'il trace, tel un éclaircisseur pour les autres êtres humains. Ce qui intéresse le lecteur n'est pas de savoir si les propos de l'auteur sont théoriquement vrais. Mais s'ils sont suffisamment vrais pour avoir des conséquences dans leur quotidien.

### EM : Il n'est pas rare d'entendre le développement personnel considéré comme une affaire d'illuminés ou des groupies. Qu'en pensez-vous ?

#### Aux origines

**EM : La terminologie "développement personnel" est utilisée abondamment. D'où vient-elle ?**

**NM :** Le développement personnel a une histoire complexe. Pour bien le comprendre, il est utile de regarder les mamelles desquelles il se nourrit. Au début du XX<sup>e</sup> siècle, les Américains ont repris les théories psychanalytiques de Freud en les colorant de façon très optimiste : donner à l'individu le moyen de faire jaillir de lui-même ce qu'il y a de très bon. Cela s'est traduit notamment par un courant de psychologie humaniste, qui connaît un certain succès depuis les années 60. Au centre de ce courant passé aujourd'hui en Europe, se trouve l'idée que l'humain doit être pour lui-même un objet de travail constant, et qu'il lui est toujours possible de vivre mieux. Voilà une des sources du développement personnel. D'autres se trouvent dans des courants spirituels du type New Age, ésotérisme...

**NM :** Il est intéressant de constater que, parmi les lecteurs de développement personnel, il est des gens aux profils très cartésiens : scientifiques, ingénieurs... Néanmoins, dans les entretiens que j'ai réalisés avec eux, il est fréquemment arrivé qu'ils mobilisent une terminologie liée aux chakras ou autres... Mais avec toujours une même précaution : à leurs yeux, peu importe si le propos est vrai ou prouvé, ce qui leur importe est que cela leur a fait du bien. Voilà leur critère d'évaluation. Un critère partagé par de nombreux personnes qui papillonnent dans les livres et les discours de développement personnel. Ce besoin immédiat d'efficacité les protège. Ils prennent ce qui les intéresse et inscrivent de ce fait une distance.

**EM : Le distance induite par la lecture est-elle aidante ?**

**NM :** En effet, le livre est un médium. On peut rattacher sa vie à un texte, sans tenter de se connecter à la vie d'une autre personne. Car ce peut être là une dérive ; quand le lecteur se rend absolument à toutes les conférences d'un auteur, pleure chaque fois que celui-ci prend la parole, quand il ne différencie plus sa vie de celle de l'auteur... Ce phénomène existe, mais il s'agit d'une minorité. Par contre, un trait caractéristique de la plupart des lecteurs m'a frappé : ils manquent généralement d'humour par rapport aux critiques émises à propos du développement personnel. À certains égards, cela les rapproche de l'attitude que l'on associe plus volontiers aux croyances religieuses.

**EM : Le succès de ces ouvrages dit-il quelque chose de notre monde ?**

**NM :** On vit dans une société où l'on n'a plus un statut défini à la naissance. Chacun a la mission de créer sa propre vie, ce qui est à la fois une chance immense et une lourde responsabilité. Il est très bien vu de faire quelque chose

**EM : Est-ce très éloigné des démarches scientifiques ?**

**NM :** Pas nécessairement. Une autre mamele à laquelle se nourrit le développement personnel se trouve dans la psychologie positive. Celle-ci partage avec la psychologie humaniste le souhait de ne plus se centrer sur ce qui va mal dans l'être humain, mais davantage sur les capacités à affronter des traumatismes, à vivre mieux... Sa particularité est de chercher une alliance avec les neurosciences, pour asseoir un fondement scientifique. Ainsi, des auteurs comme Thierry Janssens (NDLR : dont le dernier ouvrage s'intitule : *Confidence d'un homme en quête de cohérence*) piochent dans les études de psychologie positive pour montrer que le développement personnel n'est pas juste un discours post-soixante-huitard.



### Au rayon "développement personnel"

Assurément, il existe un marché pour les ouvrages ayant la vocation d'aider les individus. Sur ce terrain florissant, on trouve une multitude de formules. Il y a même pléthore.

Quelques exemples parmi les livres les plus vendus : *Éloge de la lucidité* de Ilios Kotsou, *Les cinq blessures qui empêchent d'être soi-même* de Lise Bourbeau, *Méditer jour après jour* de Christophe André ou encore *Chat thérapie. 100 coloriage anti-stress...* Et d'autres dont les titres résonnent à nos oreilles comme *Les hommes viennent de Mars. Les femmes viennent de Vénus* de John Gray, *Changer d'altitude* de Bertrand Piccard et Matthieu Ricard, *Cessez d'être gentil, soyez vrai* de Thomas d'Ansembourg... Quand on se rend dans une librairie, le développement personnel s'étend entre les rayons psychologie, philosophie, sociologie, spiritualité, bien-être... Le classement des ouvrages de développement personnel suit davantage des digressions thématiques que des frontières nettes.

Du pratico-pratique, sous la forme de conseils à afficher sur la frigidaire ou de "petits cahiers d'exercices" comme ceux des éditions Jouvence. De la fiction aussi. Ainsi, le célèbre conte de Paulo Coelho, *L'Alchimiste*, peut s'inscrire dans la perspective du développement personnel, avec sa morale : "Si vous écoutez votre cœur, vous savez précisément ce que vous avez à faire sur terre". Bref, le champ est vaste et diversifié.

Pour Nicolas Marquis, sociologue de l'Université Saint-Louis à Bruxelles, ce qui relie l'ensemble de ces productions, c'est l'attitude du lecteur. D'emblée, celui-ci s'interroge : "Qu'est-ce que cela me dit sur ma vie ?". Tandis qu'en ouvrant un roman, le lecteur cherche davantage à s'évader dans une histoire, à être pris par un suspense... Plongé dans un ouvrage de développement personnel, le lecteur est moins concentré sur l'expérience littéraire que sur ce qu'il peut en retirer pour l'après : qu'est-ce que cela va changer concrètement dans sa vie ?

de ce qui nous arrive. Au contraire, se plaindre et ne pas prendre sa vie en main sont des comportements socialement dévalorisés. Un malheur doit être aujourd'hui considéré comme une chance pour mieux se développer. Certaines expressions de sens commun le traduisent bien : "Faire contre mauvaise fortune, bon cœur", "Tout ce qui ne me tue pas me rend plus fort"... La réaction au malheur que propose le développement personnel est une façon d'attribuer les responsabilités de s'en sortir à l'individu. Mon hypothèse est que le développement personnel "marche" parce que nous sommes dans un monde qui nous y prépare. Depuis que nous sommes enfants, nous recevons ce type de messages valorisant le travail sur soi et la mise en projet de sa vie.

**EM : Comme une injonction d'être entrepreneur de soi-même ?**

**NM :** Le discours est en effet très proche de ce qu'on trouve dans le coaching à l'emploi, par exemple. Pour remettre des seniors à l'emploi, on ne va pas leur parler de leur âge, car là-dessus, ils n'ont aucune prise. Par contre leur coupe de cheveux, leur diction, etc... Il en va de leur responsabilité. De plus, nous aimons avoir l'impression d'être aux commandes de notre propre vie. Nous pensons que "tout qui veut, peut y arriver". Mais attention, derrière se cache un aspect beaucoup plus méritocratique : "Si vous n'êtes pas heureux, c'est que vous n'avez pas encore assez travaillé sur vous-même".

**EM : N'est-ce pas là une vision très autocentrée ?**

**NM :** Les personnes qui pratiquent le développement personnel réfutent l'égoïsme. Il s'agit, selon leurs propres termes, d'être bien avec soi-même pour être bien avec autrui. Des auteurs comme Thomas d'Ansembourg préfèrent d'ailleurs la terminologie "intériorité citoyenne". Mais le développement personnel a beau parler d'empathie, il ne parle qu'à des individus qui ont envie de travailler sur eux-mêmes. Et surtout qui en ont la capacité.

**EM : À quoi faut-il être vigilant ?**

**NM :** Aujourd'hui le développement personnel se fait parfois sous la contrainte. Des institutions subordonnent leurs aides au fait de suivre de tels dispositifs. Mais il ne faut pas oublier que le développement personnel est une pratique avec une inscription socio-culturelle particulière. On peut se préoccuper de développement personnel quand on a une certaine distance à la nécessité. La capacité à parler de soi n'est pas distribuée équitablement. Invitons à l'humilité : le développement personnel n'est pas la panacée.

// ENTRETIEN : CATHERINE DALOZE

(1) Nicolas Marquis, *Du bien-être au marché du malaise. La société du développement personnel*, éd. PUF, 2014. Prix Le Monde de la recherche universitaire.

Honoraires et remboursements au 1<sup>er</sup> février 2015

# Consultations et visites des médecins

Quatre pages à conserver !  
pages 7 à 10

Pour des raisons budgétaires, les honoraires des prestataires de soins n'ont pas été indexés au 1<sup>er</sup> janvier 2015. Cependant, des modifications étant intervenues dans les nomenclatures depuis notre précédente parution (le 20 février 2014), nous publions, remis à jour, les honoraires et remboursements des médecins, dentistes, logopèdes, kinésithérapeutes, infirmiers et sages-femmes.

Les tarifs sont fixés par conventions entre les catégories de prestataires et les mutualités. Ce système garantit une sécurité tarifaire puisque les prestataires conventionnés - ou partiellement conventionnés certains jours à certaines heures - s'engagent à respecter les tarifs officiels.

> Pour savoir si un prestataire de soins est conventionné ou pour connaître le nom d'un prestataire conventionné, consultez notre outil de recherche sur [www.mc.be](http://www.mc.be) (rubrique self-service).

> Pour savoir à quoi correspond le code mentionné sur votre attestation de soins et quel sera le montant remboursé, consultez notre application sur [www.mc.be](http://www.mc.be) (rubrique self-service). Adressez-vous aussi à votre conseiller mutualiste.

## Les médecins généralistes

Il existe trois catégories de généralistes :

1. **Les médecins généralistes avec droits acquis.** Ils ne sont pas détenteurs d'un certificat de formation complémentaire mais exercent la médecine générale au 31 décembre 1994.

2. **Les médecins généralistes.** Ils sont détenteurs d'un certificat de formation complémentaire.

3. **Les médecins généralistes accrédités.** Ils remplissent une série de conditions supplémentaires (formation continuée...)

> En confiant la gestion de votre dossier médical global (DMG) à votre médecin de famille, vous bénéficiez d'une réduction de 30% sur votre quote-part personnelle pour vos consultations chez le généraliste. Si vous êtes malade chronique ou avez 75 ans ou plus, cette réduction s'applique aussi lors des visites à domicile.

> Grâce au DMG, si vous êtes envoyé par votre médecin de famille chez certains médecins spécialistes, vous bénéficiez d'une réduction de 5 euros (2 euros si vous êtes bénéficiaire de l'intervention majorée) sur votre quote-part lors de la 1<sup>ère</sup> consultation annuelle dans cette spécialité.

> Certains patients souffrant de diabète de type 2 ou d'une insuffisance rénale peuvent s'inscrire dans le dispositif des "trajets de soins" et bénéficier d'avantages financiers supplémentaires. L'objectif est un meilleur suivi des soins et une coordination efficace entre soignants.

## Les médecins spécialistes

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, quelle que soit la spécialité du médecin consulté, l'intervention personnelle (ticket modérateur) du patient est de 12 euros. Elle est de 3 euros pour le bénéficiaire de l'intervention majorée (statut BIM). Il faut y ajouter le supplément éventuel que peut demander le médecin non conventionné.

Numéros de code	Prestations	Honoraires	Remboursements			
			Sans DMG (1)		Avec DMG (1)	
			AO (2)	BIM (3)	AO (2)	BIM (3)
<b>Médecin généraliste : avis et consultations</b>						
109012	avis	3,72	2,79	3,35	2,79	3,35
101010	consultation au cabinet du médecin généraliste avec droits acquis	15,10	9,10	13,60	11,10	14,10
101032	consultation au cabinet du médecin généraliste	20,98	14,92	19,42	16,92	19,92
101076	consultation au cabinet du médecin généraliste accrédité	24,48	18,48	22,98	20,48	23,48
102771	honoraires complémentaires pour la gestion du dossier médical global (1 x par an)	30			30	
102395	honoraires complémentaires pour le suivi de la check-list du module de prévention	10,80			10,80	
102852	utilisation d'un passeport diabète par le généraliste agréé (1 x par an)	20			20	
101091	supplément de garde porté en compte pour les consultations tenues de 19 à 21h dans le cadre d'un service de garde organisé	4,06	4,06	4,06	4,06	4,06
101113	supplément de permanence porté en compte pour les consultations effectuées entre 18 et 21h, réservé aux médecins inscrits auprès d'un service de garde organisé	4,06	0,00	0,00	4,06	4,06
<b>supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un médecin généraliste</b>						
102410	au cours du week-end ou d'un jour férié, entre 8h et 21h.	12,24	12,24	12,24	12,24	12,24
102432	de nuit, entre 21h et 8h.	24,49	24,49	24,49	24,49	24,49
<b>supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un médecin généraliste avec droits acquis</b>						
102454	au cours du week-end ou d'un jour férié, entre 8h et 21h.	10,67	10,67	10,67	10,67	10,67
102476	de nuit, entre 21h et 8h.	20,26	20,26	20,26	20,26	20,26

Numéros de code	Prestations	Honoraires	Remboursements					
			Moins de 10 ans		De 10 à 75 ans		>75 ans mal. chron.	
			AO (2)	BIM (3)	AO (2)	BIM (3)	AO (2)	BIM (3)
<b>Médecin généraliste : visites</b>								
<b>visite par un médecin généraliste avec droits acquis</b>								
103110	pour un patient	30,02	22,02	28,02	18,52	27,12	19,52	27,12
	idem - avec DMG	30,02	22,02	28,02	19,52	27,12	22,67	27,99
103213	à l'occasion du même déplacement pour 2 patients (par patient)	21,23	13,80	19,23	12,80	18,98	13,80	18,98
	idem - avec DMG	21,23	13,80	19,23	13,80	18,98	16,03	19,66
103235	à l'occasion du même déplacement pour plus de 2 patients (par patient)	20,23	13,15	18,33	12,15	18,33	13,15	18,73
	idem - avec DMG	20,23	13,15	18,33	13,15	18,33	15,28	18,90
104510	visite effectuée entre 18h et 21h	34,23	23,82	31,55	22,28	29,64	23,28	29,64
	idem - avec DMG	34,23	23,82	31,55	23,28	29,64	23,28	29,64
104532	visite effectuée entre 21h et 8h du matin	52,58	38,37	48,81	34,15	46,22	35,15	46,22
	idem - avec DMG	52,58	38,37	48,81	35,15	46,22	35,15	46,22
104554	visite effectuée le week-end ou un jour férié entre 8h et 21h	36,78	25,92	33,97	23,92	31,85	24,92	31,85
	idem - avec DMG	36,78	25,92	33,97	24,92	31,85	24,92	31,85
<b>supplément pour les visites 103213 et 103235 (même déplacement, plusieurs patients)</b>								
104591	visite effectuée le week-end ou un jour férié (entre 8h et 21h)	10,67	7,81	9,86	7,81	9,86	7,81	9,86
104613	visite effectuée la nuit (entre 21h et 8h)	20,26	14,05	18,49	14,05	18,49	14,05	18,49
104635	visite effectuée le soir (entre 18h et 21h)	9,41	7,00	8,73	7,00	8,73	7,00	8,73
<b>visite par un médecin généraliste</b>								
103132	pour un patient	36,76	28,76	34,76	22,90	33,89	23,90	33,89
	idem - avec DMG	36,76	28,76	34,76	23,90	33,89	27,76	34,76
103412	à l'occasion du même déplacement pour 2 patients (par patient)	29,40	21,40	27,40	18,11	27,14	19,11	27,14
	idem - avec DMG	29,40	21,40	27,40	19,11	27,14	22,20	27,82
103434	à l'occasion du même déplacement pour plus de 2 patients (par patient)	27,57	19,57	25,66	16,93	25,66	17,93	25,66
	idem - avec DMG	27,57	19,57	25,66	17,93	25,66	20,83	26,24
104215	visite effectuée entre 18h et 21h	48,88	37,70	46,33	32,03	44,40	33,03	44,40
	idem - avec DMG	48,88	37,70	46,33	32,03	44,40	33,03	44,40
104230	visite effectuée entre 21h et 8h du matin	84,55	60,95	80,91	55,16	77,87	56,16	77,87
	idem - avec DMG	84,55	60,95	80,91	56,16	77,87	56,16	77,87
104252	visite effectuée le week-end ou un jour férié entre 8h et 21h	55,14	42,00	52,35	36,17	50,38	37,17	50,38
	idem - avec DMG	55,14	42,00	52,35	37,17	50,38	37,17	50,38
<b>supplément pour les visites 103412 et 103434 (même déplacement, plusieurs patients)</b>								
104296	visite effectuée le week-end ou un jour férié (entre 8h et 21h)	18,38	13,24	17,59	13,24	17,59	13,24	17,59
104311	visite effectuée la nuit (entre 21h et 8h)	47,78	32,18	46,14	32,18	46,14	32,18	46,14
104333	visite effectuée le soir (entre 18h et 21h)	12,13	8,95	11,58	8,95	11,58	8,95	11,58

Numéros de code	Prestations	Honoraires	Remboursements	
			AO (2)	BIM (3)
<b>Médecin spécialiste non accrédité</b>				
102815	consultation d'un spécialiste en anesthésie-réanimation	20,58	8,58	17,58
102093	consultation d'un spécialiste en cardiologie	31,43	19,43	28,43
102734	consultation d'un spécialiste en dermatovénérologie	28,66	16,66	25,66
102255	consultation d'un spécialiste en endocrino-diabétologie	55,86	43,86	52,86
102115	consultation d'un spécialiste en gastro-entérologie	31,43	19,43	28,43
102896	consultation d'un spécialiste en gériatrie	35,49	23,49	32,49
102314	consultation d'un spécialiste en hématologie clinique	55,86	43,86	52,86
102034	consultation d'un spécialiste en médecine interne	36,84	24,84	33,84
102174	consultation d'un spécialiste en neurologie ou neuropédiatrie	50,29	38,29	47,29
102211	consultation d'un spécialiste en neuropsychiatrie	43,10	31,10	40,10
102270	consultation d'un spécialiste en oncologie médicale	55,86	43,86	52,86
102071	consultation d'un spécialiste en pédiatrie	33,81	21,81	30,81
102130	consultation d'un spécialiste en pneumologie	33,00	21,00	30,00
102196	consultation d'un spécialiste en psychiatrie	43,10	31,10	40,10
102152	consultation d'un spécialiste en rhumatologie	51,07	39,07	48,07
102012	consultation d'un autre médecin spécialiste (gynécologue, ophtalmologue, orthopédiste...)	20,58	8,58	17,58
<b>Médecin spécialiste accrédité</b>				
102830	consultation d'un spécialiste en anesthésie-réanimation	24,02	12,02	21,02
102594	consultation d'un spécialiste en cardiologie	36,74	24,74	33,74
102756	consultation d'un spécialiste en dermatovénérologie	31,42	19,42	28,42
102874	consultation d'un spécialiste en endocrino-diabétologie	56,85	44,85	53,85
102616	consultation d'un spécialiste en gastro-entérologie	36,74	24,74	33,74
102911	consultation d'un spécialiste en gériatrie	38,53	26,53	35,53
102336	consultation d'un spécialiste en hématologie clinique	56,85	44,85	53,85
102550	consultation d'un spécialiste en médecine interne	40,05	28,05	37,05
102675	consultation d'un spécialiste en neurologie ou neuropédiatrie	53,76	41,76	50,76

Numéros de code	Prestations	Honoraires	Remboursements	
			AO (2)	BIM (3)
<b>Médecin spécialiste accrédité (suite)</b>				
102712	consultation d'un spécialiste en neuropsychiatrie	46,15	34,15	43,15
102292	consultation d'un spécialiste en oncologie médicale	56,85	44,85	53,85
102572	consultation d'un spécialiste en pédiatrie	36,75	24,75	33,75
102631	consultation d'un spécialiste en pneumologie	38,53	26,53	35,53
102690	consultation d'un spécialiste en psychiatrie	46,15	34,15	43,15
102653	consultation d'un spécialiste en rhumatologie	55,10	43,10	52,10
102535	consultation d'un autre médecin spécialiste (gynécologue, ophtalmologue, orthopédiste...)	24,48	12,48	21,48
<b>Supplément pour consultation d'urgence au cabinet d'un spécialiste</b>				
102491	au cours du week-end ou d'un jour férié (entre 8h et 21h)	8,58	2,58	7,58
102513	pendant la nuit (entre 21h et 8h)	18,60	6,60	16,10
<b>Psychothérapie</b>				
<b>Séance psychothérapeutique au cabinet du psychiatre</b>				
109513	une personne, 45 minutes minimum	70,71	53,04	63,64
109535	deux personnes, par personne, 60 minutes minimum (membres d'une même famille)	47,73	35,80	42,96
109550	à partir de la 3 <sup>ème</sup> personne, par personne, 60 minutes minimum	25,15	18,87	22,64
109572	un groupe de 8 patients maximum, 90 minutes, par personne	25,15	18,87	22,64
<b>Séance psychothérapeutique au cabinet du psychiatre accrédité</b>				
109631	une personne, 45 minutes minimum	74,18	56,51	67,11
109653	deux personnes, par personne, 60 minutes (membres d'une même famille)	49,54	37,61	44,77

(1) DMG = dossier médical global  
(2) AO = Assuré ordinaire.  
(3) BIM : Bénéficiaire de l'intervention majorée.

Honoraires et remboursements au 1<sup>er</sup> janvier 2015

Prestations de dentisterie

Numéros de code		Prestations	Honoraires	Remboursements	
A (1)	B (2)			A0 (3)	Bim (4)
<b>Consultations à partir du 18<sup>ème</sup> anniversaire</b>					
301011	301022	Consultation au cabinet du dentiste	21,60	16,38	21,60
301055	301066	Supplément pour consultation d'urgence le WE, un jour férié ou au cours d'un service de garde organisé lors d'un pont (entre 8 et 21 h.)	9,33	7,00	9,33
301070	301081	Supplément pour consultation d'urgence de nuit (entre 21 et 8 h.)	20,22	15,17	20,22
301092	301103	Consultation au cabinet du dentiste, spécialiste en orthodontie	25,92	20,70	25,92
301114	301125	Consultation au cabinet du dentiste, spécialiste en parodontologie	25,92	20,70	25,92
301033	301044	Consultation au domicile du patient, à la demande d'un médecin	29,98	22,49	29,98
<b>Traitements préventifs à partir du 18<sup>ème</sup> anniversaire</b>					
<b>Examen buccal</b>					
301593	301604	Examen buccal annuel jusqu'au 65 <sup>ème</sup> anniversaire	62,05	58,22	62,05
<b>Nettoyage prophylactique, par trimestre, par quadrant chez des handicapés</b>					
Numéros en ambulatoire : 301696 - 301731 - 301733 - 301755 - 301770					
<b>Détartrage, par année civile, par quadrant</b>					
302153	302164	Quadrant supérieur droit	13,92	10,44	13,92
302175	302186	Quadrant supérieur gauche	13,92	10,44	13,92
302190	302201	Quadrant inférieur gauche	13,92	10,44	13,92
302212	302223	Quadrant inférieur droit	13,92	10,44	13,92
302234	302245	Plusieurs quadrants	13,92	10,44	13,92
<b>Parodontologie à partir du 18<sup>ème</sup> anniversaire</b>					
301254	301265	Détermination de l'index parodontal une fois par année civile	23,67	17,76	23,67
<b>Détartrage sous gingival, une fois toutes les trois années civiles, jusqu'au 55<sup>ème</sup> anniversaire (5)</b>					
301276	301280	Quadrant supérieur droit	41,76	31,32	41,76
301291	301302	Quadrant supérieur gauche	41,76	31,32	41,76
301313	301324	Quadrant inférieur gauche	41,76	31,32	41,76
301335	301346	Quadrant inférieur droit	41,76	31,32	41,76
301350	301361	Plusieurs quadrants	41,76	31,32	41,76
301372	301383	Examen buccal parodontal, une fois par année civile, jusqu'au 55 <sup>ème</sup> anniversaire	109,98	94,48	109,98
<b>Soins conservateurs à partir du 18<sup>ème</sup> anniversaire</b>					
<b>Traitement et obturation d'un canal d'une dent.</b>					
304312	304323	Traitement et obturation d'un canal d'une dent	84,97	73,82	84,97
304533	304544	Traitement et obturation de deux canaux de la même dent	102,35	91,20	102,35
304555	304566	Traitement et obturation de trois canaux de la même dent	154,48	143,33	154,48
304570	304581	Traitement et obturation de quatre canaux ou plus de la même dent	204,69	193,54	204,69
<b>Obturation(s) de cavité(s) d'une dent/restauration de dent définitive.</b>					
304371	304382	Obturation(s) sur 1 face	29,82	22,37	29,82
304393	304404	Obturation(s) sur 2 faces	44,73	36,12	44,73
304415	304426	Obturation(s) sur 3 faces	59,65	51,04	59,65
304430	304441	Restauration partielle de dent définitive	74,56	64,53	74,56
304452	304463	Restauration complète de dent définitive	89,47	79,44	89,47
<b>Honoraires complémentaires</b>					
303590	303601	Honoraires complémentaires pour l'utilisation de techniques adhésives pour obturation de cavités et/ou restauration, par dent sur dents définitives	11,65	8,74	11,65
303612	303623	Honoraires complémentaires pour l'isolation de dent(s) au moyen d'une digue, par séance	11,65	8,74	11,65
303575	303586	Forfait pour traitement partiel d'urgence, dans un service de garde organisé	87,31	77,28	87,31
<b>Extractions</b>					
<b>A partir du 18<sup>ème</sup> anniversaire</b>					
304754	304765	Ablation d'une racine d'une dent	33,78	25,34	33,78
304776	304780	Ablation de plusieurs racines de la même dent	45,04	33,78	45,04
<b>A partir du 53<sup>ème</sup> anniversaire</b>					
304850	304861	Extraction d'une dent	36,30	27,23	36,30
304872	304883	Par dent supplémentaire, même quadrant, même séance	25,67	19,26	25,67
<b>A partir du 18<sup>ème</sup> anniversaire jusqu'au 53<sup>ème</sup> anniversaire (6)</b>					
304894	304905	Extraction d'une dent	36,30	27,23	36,30
304916	304920	Par dent supplémentaire dans le même quadrant et au cours de la même séance	25,67	19,26	25,67
<b>Honoraires complémentaires pour suture de plaies après extraction(s) dentaire(s) ou ablation (section et extraction) de racine(s) (7)</b>					
304931	304942	Une dent	17,19	12,90	17,19
304953	304964	Par dent supplémentaire, même quadrant, même séance	11,46	8,60	11,46

(1) A = Traitement en ambulatoire - (2) B = Traitement lors d'une hospitalisation - (3) AO = Assuré ordinaire - (4) Bim = Bénéficiaire de l'intervention majorée - (5) Sous certaines conditions. (6) Uniquement remboursable dans quelques situations d'exception - (7) Les prestations sont remboursées si elles sont cumulées à une extraction dentaire ou une section et extraction de racines, remboursables.

Vous trouverez ci-contre les prestations générales en dentisterie. L'orthodontie, la radiographie et les prothèses dentaires ne sont pas reprises dans ce tableau.

> Nous ne publions ici que les prestations de dentisterie pour les patients à partir du 18<sup>ème</sup> anniversaire.

**Pour les moins de 18 ans**, à l'exception de l'orthodontie, toutes les prestations de dentisterie figurant dans la nomenclature sont **remboursées à 100%** des tarifs de la convention (honoraires consultables sur [www.enmarche.be](http://www.enmarche.be)) (1). Pour eux, les soins dentaires sont donc totalement gratuits chez les dentistes qui appliquent les tarifs de la convention, donc toujours chez les dentistes conventionnés ou ceux qui le sont partiellement, pendant leurs heures de conventionnement.

> Les dentistes non conventionnés ne doivent pas suivre les tarifs de la convention et peuvent réclamer des suppléments qui resteront entièrement à la charge du patient.

> En ce qui concerne les adultes, les personnes bénéficiant de l'intervention majorée (Bim) ont droit à un **remboursement de 100% des honoraires conventionnés** pour les consultations, les soins préventifs, les soins conservateurs et les extractions remboursées.

> Pour être **remboursé d'un détartrage en 2015**, l'adulte doit avoir bénéficié d'un remboursement pour soins dentaires en 2014. Dans le cas contraire, le remboursement sera de moitié : 5,22 euros par quadrant pour l'assuré ordinaire et 6,96 euros pour le bénéficiaire de l'intervention majorée (BIM). L'assuré sera alors en règle pour l'année prochaine.

(1) Il s'agit de consultations, traitements préventifs, soins conservateurs, certaines extractions et obturations... A noter que pour les moins de 18 ans, deux examens buccaux sont remboursés par an, l'un pour le premier semestre, l'autre pour le second.

Visiter le dentiste en 2015... mieux remboursé en 2016 !

A partir de 2016, les assurés de plus de 18 ans qui n'auront pas consulté de dentiste au moins une fois durant l'année 2015 bénéficieront d'un remboursement moins élevé de leurs soins dentaires (sauf pour les consultations, traitements préventifs et orthodontie dont le remboursement ne diminuera pas). L'objectif est d'inciter tout un chacun à consulter régulièrement son dentiste. La diminution du remboursement sera, en moyenne, de 15% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les assurés ordinaires et de maximum 5% à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2016 pour les assurés qui bénéficient de l'intervention majorée (statut BIM).

**Un patient averti en vaut deux : visiter le dentiste en 2015 permettra d'améliorer sa santé dentaire mais aussi de réaliser des économies en 2016 !**

Prestations de logopédie

Voici les types de séances pratiquées en **logopédie**, les honoraires et les remboursements de l'Inami pour les logopèdes conventionnés. Pour des raisons pratiques, nous ne mentionnons pas toute la nomenclature ni les codes y afférents.

Pour obtenir le remboursement, le patient doit obtenir l'accord du médecin-conseil de sa mutualité et donc lui faire parvenir un formulaire de demande, la (les) prescription(s) du médecin, le bilan logopédique réalisé par un(e) logopède...

Les accords d'intervention de la mutualité peuvent être donnés pour 12 mois maximum pour un nombre de séances variable selon les pathologies. La durée totale du remboursement du traitement est de 24 mois.

Au-delà, il n'y a plus de remboursement pour la même pathologie (1). Il existe des exceptions à cette règle :  
> Pour les personnes atteintes de troubles chroniques de la parole consécutifs à des maladies évolutives (sclérose en plaque, maladie de Parkinson, maladie de Hunting-

ton...) et en cas de surdité : pas de limitation dans le temps.

> Pour les personnes atteintes d'aphasie : remboursement porté à 4 ans maximum (480 séances).

> Pour les enfants porteurs d'une fente labio-palatine : entre 0 et 2 ans, accord unique de 30 séances, et entre 3 et 19 ans, 8 accords annuels de 75 séances.

> Pour les enfants dysphasiques : possibilité de prolonger au-delà des deux années pour autant que l'en-

Types de séances	Honoraires	Remboursements	
		A0	BIM
Examen initial avec rapport écrit	30,87	23,16	27,79
Examen d'évolution avec rapport écrit	44,11	33,09	39,70
Séance individuelle de 30 minutes	22,05	16,54	19,85
Séance individuelle de 60 minutes	44,11	33,09	39,70
Séance collective (par patient)	11,34	8,51	10,21

fant ne suive pas l'enseignement spécial et ce, jusqu'à l'âge de 17 ans révolus.

> Pour le traitement logopédique des troubles interceptifs dans le cadre d'un traitement orthodontique : limitation à 20 séances sur 12 mois.

En principe, les séances durent 30 minutes. Des séances de 60 minutes

sont remboursées pour certaines pathologies (aphasie, bégaiement, dyslexie/dysorthographe/dyscalculie) à partir de l'âge de 10 ans.

(1) L'assurance complémentaire de la MC peut rembourser un traitement lorsque l'assurance obligatoire n'intervient pas (10 euros par semaine avec un maximum de 150 séances).



Honoraires et remboursements au 1<sup>er</sup> janvier 2015

# Prestations de kinésithérapie

Code ambulatoire	Code hôpital	Prestations	Honoraires	Remboursements tarif A				Remboursements tarif B			
				Conventionné		Non conventionné		Conventionné		Non conventionné	
				AO	BIM	AO	BIM	AO	BIM	AO	BIM
<b>Prestations dispensées aux bénéficiaires atteints de pathologies courantes</b>											
<b>Prestations effectuées au cabinet du kinésithérapeute situé en dehors d'un hôpital ou d'un service médical organisé</b>											
560011		Séance normale (max 18/an)	22,26	16,37	19,87	12,28	19,87	17,90	20,59	13,43	20,59
560055		Séance normale (au-delà des 18/an)	libre (1)	7,40	9,39	5,55	9,39	8,52	9,95	6,09	9,95
560092		Examen à titre consultatif	22,26	15,20	19,29	11,40	19,29	17,50	20,45	13,13	20,45
<b>Prestations effectuées au domicile du bénéficiaire</b>											
560313		Séance normale (max 18/an)	22,65	15,50	19,59	11,40	19,29	17,80	20,75	13,13	20,45
560350		Séance normale (au-delà des 18/an)	libre (1)	7,13	9,40	5,13	9,10	8,47	10,10	6,13	9,80
560394		Examen à titre consultatif	22,65	14,31	19,01	10,53	18,71	17,08	20,44	12,59	20,14
<b>Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaire de personnes handicapées.</b>											
560416		Séance normale (max 18/an)	13,23	8,30	10,80	6,23	10,80	10,18	12,05	7,64	12,05
560453		Séance normale (au-delà des 18/an)	libre (1)	3,96	5,28	2,97	5,28	4,95	5,94	3,72	5,94
<b>Prestations effectuées au bénéficiaire hospitalisé</b>											
560501		Séance normale (30 minutes)	22,26	13,96	18,17	10,47	18,17	17,12	20,27	12,84	20,27
<b>Prestations effectuées dans un centre de rééducation fonctionnelle conventionné</b>											
560534	560545	Séance normale (max 18/an)	17,34	10,88	14,16	8,16	14,16	13,34	15,79	10,01	15,79
<b>Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaire de personnes âgées</b>											
560571		Séance normale (max 18/an)	13,23	8,30	10,80	6,23	10,80	10,18	12,05	7,64	12,05
560615		Séance normale (au-delà des 18/an)	libre (1)	3,96	5,28	2,97	5,28	4,95	5,94	3,72	5,94
<b>Prestations dispensées au patient palliatif à domicile</b>											
564211		Séance normale	22,65	22,56	22,56	16,70	22,26	22,56	22,56	16,70	22,26
<b>Prestations dispensées aux bénéficiaires atteints de pathologies lourdes (liste E)</b>											
<b>Prestations effectuées au cabinet du kinésithérapeute situé en dehors d'un hôpital ou d'un service médical organisé</b>											
560652		Séance normale	22,26					17,90	20,59	13,43	20,59
560733		Examen à titre consultatif	22,26					17,90	20,59	13,43	20,59
560755		Séance spécifique	38,65					31,08	35,74	23,31	35,74
639332		Lymphoedème, 60 minutes	38,65					31,08	35,74	23,31	35,74
639494		Lymphoedème, 120 minutes	71,58					57,56	66,19	43,13	66,19
562332		Séance 45 minutes	33,13					26,64	30,64	19,98	30,64
562413		Séance 60 minutes	38,65					31,08	35,74	23,31	35,74
<b>Prestations effectuées au domicile du bénéficiaire</b>											
561013		Séance normale	22,65					18,20	20,59	13,43	20,59
561094		Examen à titre consultatif	22,65					18,20	20,59	13,43	20,59
561116		Séance spécifique	39,04					31,38	36,04	23,31	35,74
639391		Lymphoedème, 60 minutes	39,04					31,38	36,04	23,31	35,74
639553		Lymphoedème, 120 minutes	71,97					57,86	66,49	43,17	66,19
562391		Séance 45 minutes	33,52					26,94	30,64	19,98	30,64
562472		Séance 60 minutes	39,42					31,66	36,32	23,31	35,74
<b>Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaire de personnes handicapées</b>											
561131		Séance normale	13,23					10,64	12,24	7,98	12,24
561212		Séance spécifique	38,65					31,08	35,74	23,31	35,74
639413		Lymphoedème, 60 minutes	38,65					31,08	35,74	23,31	35,74
639575		Lymphoedème, 120 minutes	71,56					57,56	66,19	43,17	66,19
<b>Prestations effectuées au bénéficiaire hospitalisé</b>											
561245		Séance normale	22,26					17,90	20,59	13,43	20,59
561304		Séance spécifique	38,65					31,08	35,74	23,31	35,74
639446		Lymphoedème, 60 minutes	38,65					31,08	35,74	23,31	35,74
639601		Lymphoedème, 120 minutes	71,58					57,56	66,19	43,17	66,19
<b>Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaire de personnes âgées</b>											
561352		Séance normale	13,23					10,64	12,24	7,98	12,24
639472		Lymphoedème, 60 minutes	38,65					31,08	35,74	23,31	35,74
639634		Lymphoedème, 120 minutes	71,58					57,56	66,19	43,13	66,19
<b>Prestations effectuées aux bénéficiaires se trouvant dans une des situations fonctionnelles des listes Fa et Fb</b>											
<b>Prestations effectuées au cabinet du kinésithérapeute situé en dehors d'un hôpital ou d'un service médical organisé</b>											
563010	563614	Séance normale (max 60/an)	22,26	16,78	20,14	12,59	20,14	17,90	20,59	13,43	20,59
563054	563651	Séance normale (3)	libre (1)	8,17	9,80	6,13	9,80	8,71	10,02	6,54	10,02
	564270	Séance normale (6 <sup>ème</sup> à 80 <sup>e</sup> )(4)	22,26	13,36	17,81	10,02	17,81	16,70	20,04	12,53	20,04
	639656	Lymphoedème 45 minutes	33,13	24,98	29,97	18,74	30,64	26,64	30,64	19,98	30,64
<b>Prestations effectuées au domicile du bénéficiaire</b>											
563312	563916	Séance normale (max 60/an)	22,65	17,08	20,44	12,59	20,14	18,20	20,89	13,43	20,59
563356	563953	Séance normale (3)	libre (1)	8,47	10,10	6,13	9,80	9,01	10,32	6,54	10,02
	564336	Séance normale (6 <sup>ème</sup> à 80 <sup>e</sup> )(4)	22,65	13,66	18,01	10,02	17,81	17,00	20,34	12,53	20,04
	639715	Lymphoedème 45 minutes	33,52	25,28	30,27	18,74	29,97	26,94	30,94	19,98	30,64
<b>Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaire de personnes handicapées</b>											
563415	564012	Séance normale (max 60/an)	13,23	9,98	11,97	7,49	11,97	10,64	12,24	7,98	12,24
563452	564056	Séance normale (3)	libre (1)	5,51	6,61	4,14	6,61	5,87	6,75	4,41	6,75
	564351	Séance normale (6 <sup>ème</sup> à 80 <sup>e</sup> )(4)	13,23	7,94	10,59	5,96	10,59	9,93	11,91	7,45	11,91
	639730	Lymphoedème 45 minutes	17,30	13,04	15,65	9,78	15,65	13,91	16,00	10,44	16,00
<b>Prestations effectuées au domicile ou dans une résidence communautaire de personnes âgées</b>											
563496	564093	Séance normale (max 60/an)	13,23	9,98	11,97	7,49	11,96	10,64	12,24	7,98	12,24
563533	564130	Séance normale (3)	libre (1)	5,51	6,61	4,14	6,61	5,87	6,75	4,41	6,75
	564373	Séance normale (6 <sup>ème</sup> à 80 <sup>e</sup> )(4)	13,23	7,94	10,59	5,96	10,59	9,93	11,91	7,45	11,91
	639752	Lymphoedème 45 minutes	17,30	13,04	15,65	9,78	15,65	13,91	16,00	10,44	16,00
<b>Prestations effectuées dans le cadre de la kinésithérapie périnatale (max 9 par grossesse, hors hospitalisation)</b>											
<b>Prestations effectuées au cabinet du kinésithérapeute situé en dehors d'un hôpital ou d'un service médical organisé</b>											
561595		Séance normale	22,26	15,20	19,29	11,40	19,29	17,50	20,45	13,13	20,45
<b>Prestations effectuées au domicile du bénéficiaire</b>											
561654		Séance normale	22,65	14,33	19,01	10,53	18,71	17,08	20,44	12,59	20,14
<b>Prestations effectuées en hospitalisation de jour</b>											
564255		Séance unique	12,76	7,66	10,21	5,75	10,21	9,57	11,49	7,18	11,49

## Les remboursements en kinésithérapie

> Le tarif A est le tarif ordinaire, général. Le tarif B s'applique pendant les trois mois qui suivent une opération chirurgicale lourde ou un séjour en réanimation. Il s'applique également aux patients atteints de certaines affections graves (myopathie, sclérose en plaques, mucoviscidose, etc.), après accord du médecin-conseil.

> A une prestation identique correspond un remboursement plus ou moins élevé selon que le kinésithérapeute est conventionné ou pas.

> Le remboursement est plus élevé pour les bénéficiaires de l'intervention majorée (Bim) que pour les assurés ordinaires (AO).

## Les types de prestations

> La séance normale de traitement est d'une durée globale moyenne de 30 minutes (20 minutes en résidence communautaire). La grande majorité des prestations sont de ce type.

> La séance spécifique, de minimum 60 minutes, concerne uniquement les jeunes patients atteints d'une infirmité motrice cérébrale.

> La séance de 15 minutes peut être attestée dans un certain nombre de situations : patients hospitalisés, 2<sup>e</sup> séance de la journée pour des patients atteints de pathologies lourdes ou se trouvant dans une des situations fonctionnelles de la liste F...

## Le nombre de séances

> Le médecin peut prescrire le nombre de séances qu'il estime nécessaire pour un bon traitement. Mais un nombre maximum est fixé par an pour les séances normales. Ce nombre varie d'après la pathologie (voir tableau). Au-delà, le remboursement est moindre.

## Remarques

Plusieurs numéros de codes de la nomenclature n'ont pas été repris dans le tableau pour ne pas l'alourdir. Il s'agit notamment des prestations effectuées au cabinet du kinésithérapeute, situé dans un hôpital ou un service médicalisé. Les honoraires et remboursements sont identiques à ceux appliqués dans un cabinet situé hors hôpital. Ne sont pas non plus indiquées les prestations effectuées aux bénéficiaires séjournant en maison de soins psychiatriques. Elles sont identiques à celles octroyées aux personnes handicapées.

Nous n'avons pas repris non plus "l'examen kinésithérapeutique du patient avec rapport écrit" (réalisé dans les cas de pathologies lourdes et les situations des listes Fa et Fb) dont l'honoraire est remboursé intégralement, sauf pour l'assuré ordinaire qui a consulté un prestataire non conventionné.

Enfin, un remboursement des séances de drainage lymphatique (60 et 120 minutes) est accordé aux personnes atteintes de pathologies lourdes (liste E) et à celles se trouvant dans une des situations fonctionnelles des listes Fa (F aigu) et Fb (F chronique). Ces listes sont consultables sur le site de l'Inami : [www.inami.fgov.be](http://www.inami.fgov.be) (rubrique professionnels de la santé/kinésithérapeutes).

(1) L'honoraire est libre mais ne peut être supérieur à celui fixé pour la séance individuelle de type 1 correspondante. (2) Les codes mentionnés dans cette catégorie de prestations (liste F) renvoient dans la 1<sup>ère</sup> colonne, aux situations aiguës (Fa) et dans la 2<sup>ème</sup> colonne, aux situations chroniques (Fb). (3) Au-delà des 60 séances par an. (4) Les patients chroniques peuvent bénéficier de max. 20 séances supplémentaires, si le max. de 60 séances a été épuisé.

Soins infirmiers

> Pour des raisons pratiques, ne sont pas mentionnées dans ce tableau les soins infirmiers effectués au cabinet de l'infirmier ou à la résidence communautaire de personnes handicapées, dans une maison de convalescence ou dans un centre de jour pour personnes âgées.

Les honoraires et remboursements mentionnés sont applicables pour les prestataires qui ont signé la convention en soins infirmiers. Les prestataires non conventionnés sont libres de fixer leurs honoraires. Pour leurs prestations, le remboursement est moins élevé.

> Les honoraires forfaitaires par journée de soins pour des patients lourdement dépendants et des patients palliatifs, et les remboursements varient selon les forfaits. Ceux-ci sont déterminés selon le niveau de dépendance du patient pour les actes de la vie quotidienne.

Prestations effectuées au domicile ou à la résidence du bénéficiaire								
		Prestations effectuées en semaine		Prestations effectuées durant le week-end ou un jour férié				
		Honoraires	Remboursements	Numéros de code	Honoraires	Remboursements		
		AO (1)	Bim (1)			AO (1)	Bim (1)	
<b>Séances de soins infirmiers</b>								
<b>Prestations de base</b>								
425014	Première prestation de base de la journée de soins	3,93	2,95	3,68	425412	5,40	4,05	5,15
425036	Deuxième prestation de base de la journée de soins	3,93	2,95	3,68	425434	5,40	4,05	5,15
425051	Troisième prestation de base ou plus de la journée de soins	3,93	2,95	3,68	425456	5,40	4,05	5,15
<b>Prestations techniques de soins infirmiers</b>								
425110	Soins d'hygiène (toilettes)	5,22	3,92	5,22	425515	7,85	5,89	7,85
423054	Administration des médicaments par voie intraveineuse	2,38	1,79	2,38	423253	3,59	2,70	3,59
423076	Administration des médicaments par voie intramusculaire, hypodermique	2,17	1,63	2,17	423275	3,27	2,46	3,27
423091	Administration de médicaments en plusieurs sites d'injection	2,27	1,71	2,27	423290	3,43	2,58	3,43
424255	Surveillance de plaie avec pansement bioactif	2,17	1,63	2,17	424410	3,27	2,46	3,27
424270	Application de pommades ou d'un produit médicamenteux	2,17	1,63	2,17	424432	3,27	2,46	3,27
424292	Application de collyre et/ou de pommade ophtalmique en phase postopératoire	2,17	1,63	2,17	424454	3,27	2,46	3,27
424314	Compression : application de bandages et pansements	2,17	1,63	2,17	424476	3,27	2,46	3,27
424933	Compression : application et/ou enlèvement de bas	2,17	1,63	2,17	424955	3,27	2,46	3,27
424336	Soins de plaie(s) simples	6,53	4,90	6,53	424491	9,79	7,35	9,79
424351	Soins de plaie(s) complexes	7,87	5,91	7,87	424513	11,46	8,60	11,46
424373	Soins de plaie(s) spécifiques	12,98	9,74	12,98	424535	19,46	14,60	19,46
424395	Visite d'une infirmière relais pour des soins de plaie(s) spécifiques	12,53	9,40	12,53	—	—	—	—
425176	sondage vésical, instillation vésicale, lavage de vessie	3,60	2,70	3,60	425574	5,40	4,05	5,40
425191	soins aseptiques de vulve, irrigation vaginale, aspiration des voies respiratoires	3,27	2,46	3,27	425596	4,90	3,68	4,90
425213	lavement et/ou administration de solution médicamenteuse par une sonde rectale, tubage et drainage gastro-intestinal, lavage intestinal, nutrition entérale	3,27	2,46	3,27	425611	4,90	3,68	4,90
424874	Préparation hebdomadaire de médicaments administrés par voie orale	10,58	7,94	10,58	—	—	—	—
	Plafond journalier	17,11	12,84	16,86	—	25,55	19,17	25,30
<b>Honoraires forfaitaires par journée de soins pour des patients lourdement dépendants</b>								
425272	forfait A	17,11	12,84	16,86	425670	25,55	19,17	25,30
425294	forfait B	32,98	29,69	32,73	425692	48,97	44,08	48,72
425316	forfait C	45,12	40,61	44,87	425714	67,19	60,48	66,94
<b>Prestations techniques spécifiques de soins infirmiers</b>								
425375	Honoraire forfaitaire par journée de soins comprenant un ou plusieurs actes dont la mise en place des perfusions, administration de l'alimentation parentérale...	39,97	29,98	39,97	425773	59,96	44,97	59,96
423113	Mise en place d'un cathéter à demeure	39,97	29,98	39,97	423312	39,97	29,98	39,97
421072	Retrait d'un cathéter à demeure	37,29	27,97	37,29	421094	37,29	27,97	37,29
427416	Remplacement d'une sonde vésicale sus-pubienne à ballonnet	10,30	7,73	10,30	427431	15,45	11,59	15,45
427475	Remplacement d'une sonde de gastrostomie à ballonnet	10,30	7,73	10,30	427490	15,45	11,59	15,45
427534	Suivi lors de l'utilisation d'une pompe pour administrer une analgésie chronique	13,18	13,18	13,18	427556	20,15	15,12	20,15
<b>Honoraires forfaitaires par journée de soins pour les patients palliatifs</b>								
427011	forfait PC	64,53	64,53	64,53	427092	96,25	96,25	96,25
427033	forfait PB	52,58	52,82	52,58	427114	78,27	78,27	78,27
427055	forfait PA	48,71	48,71	48,71	427136	72,72	72,72	72,72
427173	forfait PP	48,71	48,71	48,71	427195	72,72	72,72	72,72
427070	forfait PN (honoraires supplémentaires)	31,60	31,60	31,60	427151	47,54	47,54	47,54
<b>Honoraires forfaitaires pour les prestations dispensées aux patients diabétiques</b>								
423135	Constitution du dossier infirmier spécifique au patient diabétique	31,33	31,33	31,33	—	—	—	—
423150	Education individuelle aux soins autonomes du diabétique	93,97	93,97	93,97	—	—	—	—
423172	Présence d'un infirmier référent lors de l'éducation individuelle	37,59	37,59	37,59	—	—	—	—
423194	Education individuelle avec explications sur la pathologie	31,33	31,33	31,33	—	—	—	—
423216	Forfait pour le suivi du patient après l'éducation aux soins autonomes	12,53	12,53	12,53	—	—	—	—
423231	Suivi d'un patient qui ne passe pas aux soins autonomes	0,31	0,31	0,31	423334	0,31	0,31	0,31
<b>Consultation infirmière</b>								
429015	Consultation infirmière dans le cadre des soins à domicile	24,86	24,86	24,86	—	—	—	—
424896	Avis et concertation en vue de la préparation hebdomadaire de médicaments (voie orale)	23,28	23,28	23,28	—	—	—	—

(1) AO = Assuré ordinaire. Bim = Bénéficiaire de l'intervention majorée

Prestations des sages-femmes

Numéros de code	Prestations	Honoraires semaine (1)	Remboursements AO - Bim
<b>Soins Prénatals</b>			
422030	Première séance individuelle d'obstétrique (minimum 60 minutes)	36,22	36,22
422052	Séance individuelle d'obstétrique (séances suivantes) (minimum 30 min.)	25,87	25,87
422096	Préparation individuelle à l'accouchement	17,25	17,25
422111	Préparation collective de 2 à 5 femmes enceintes (par femme enceinte)	13,80	13,80
<b>Accouchements</b>			
422575	Assistance pendant la phase de travail en cas d'accouchement à domicile	198,36	198,36
422634	Assistance pendant la phase de travail en hospitalisation de jour	198,36	198,36
422225	Accouchement à l'hôpital par une sage-femme du service	198,36	198,36
422656	Accouchement effectué par une sage-femme à domicile	241,48	241,48
422671	Accouchement effectué par une sage-femme en hospitalisation de jour	241,48	241,48
<b>Soins Postnatals (jusqu'à 1 an après l'accouchement)</b>			
422796	Le jour de l'accouchement (possible 2 X)	36,22	36,22
422774	Pendant les 3 jours suivants (1 X /jour)	60,37	60,37
422811	1 <sup>ère</sup> consultation d'allaitement maternel	38,81	38,81
422855	Consultation de suivi autour de l'allaitement maternel	32,77	32,77

(1) Des honoraires plus élevés (50%) sont appliqués le WE et les jours fériés.

La sage-femme est compétente pour surveiller, soigner et conseiller la femme pendant la grossesse, l'accouchement et après la naissance de son enfant jusqu'à son premier anniversaire. La majorité des sages-femmes travaillent en milieu hospitalier mais de nombreuses exercent comme indépendantes pour déployer leur art de manière globale, y compris à domicile.

La sage-femme donne des cours de préparation à la naissance, effectue les contrôles médicaux et peut prescrire certains médicaments. Elle accompagne la future maman tout au long de la phase de travail. Elle peut procéder à l'accouchement normal, sous sa propre responsabilité, que ce soit en maternité, en maison de naissance ou à la maison.

Après l'accouchement, elle prend soin de la maman et de son bébé, la conseille en matière d'allaitement maternel, propose des cours de gymnastique postnatale et réalise la rééducation du périnée.

Si la sage-femme est conventionnée, le remboursement de ses prestations est de 100% (en cas de non-conventionnement, il est de 75%). Pour les préparations à l'accouchement, les honoraires sont libres afin de tenir compte des approches proposées (haptonomie, chant prénatal, yoga, sophrologie...).

Chaque patiente a droit à un quota de prestations remboursées selon les prestations (par exemple 12 consultations prénatals). Nous publions ci-contre les principales prestations réalisées par les sages-femmes.

>> Plus d'infos et nomenclature complète sur [www.sage-femme.be](http://www.sage-femme.be) • 0497/25.80.22.

Cinéma

## Vivre sa mort

Deux hommes en sursis. Deux êtres d'une soixantaine d'années pris d'assaut par la maladie. La "fin", ils la connaissent. Mais de quoi sera jalonné le chemin jusque-là ? Philippe et Manu font un choix différent. Ils livrent leurs ultimes témoignages au réalisateur belge M. Bonmariage.

"La mort ne me fait pas peur. C'est plutôt ce qu'il y a juste avant et la façon dont on meurt... [...] Je risque quand même de passer de sacrés mauvais moments juste avant de partir, hein ! Mais c'est comme ça..." Philippe est lucide. Lorsqu'on fait sa connaissance à l'écran, on sait qu'il sait. Le diagnostic établi par l'oncologue est sans appel.

Pour Manu, même chose. La fin de sa vie, tristement précipitée, approche. Il sait qu'elle sera douloureuse mais il ignore ce qu'elle sera d'autre... Dans ces circonstances, il préfère choisir lui-même. Ce sera l'injection. Le même produit qui, administré à faible dose pour l'anesthésier avant les opérations, lui procurait "une sensation de caresse sur le bas du visage". "Cette mort atroce qui m'est naturellement promise, elle ne sera pas ! C'est moi qui choisis, je serai couché, je terminerai avec cette petite caresse. Et puis c'est fini."

### Foi, médecine comme soutien

Avant le terme de leurs existences, les deux hommes nous invitent à faire quelques pas en leur compagnie. Jusqu'au cimetière, où Philippe présente ce qui sera sa dernière demeure. En voiture vers la clinique

d'où il ressort avec toujours plus de questions. Sur l'échéance finale, sur l'efficacité du traitement et les raisons qu'il aurait à le poursuivre : "Est-ce que ça en vaut encore la peine ?" Plus tard, la douleur se fait grandissante et un mot émerge : euthanasie. Un acte pas anodin, écarté par son oncologue : "Ce qui compte, c'est d'accepter la vie. C'est d'être digne jusqu'à la fin." Philippe trouvera le soutien nécessaire auprès de sa famille et auprès de Dieu.

Manu ouvre la porte de sa nouvelle maison. Il y passera ses derniers jours jusqu'à l'"au revoir" qu'il

a programmé. Dans la souffrance, l'attente est longue. "Ça devient dur. L'acceptation de l'avenir et la vitesse à laquelle ça chute", souffle-t-il, affaibli. Accepter ce coup du sort, un exercice difficile pour Tina, son épouse. "Ça va...", dit-elle avant de se raviser : "Ça va mais ça va pas...". Et elle fonde dans les bras de son mari. Puis la dégringolade s'accélère, la lutte est toujours plus éprouvante. Le temps est long jusqu'à la date fixée à l'agenda, et la législation en la matière n'en permet aucun ajustement. Tenir jusque-là. Manu trouvera le soutien auprès des siens et de Gabriel Ringlet, prêtre libre-penseur, qui l'accompagnera jusqu'à la "caresse".

PLUS TARD, LA DOULEUR SE FAIT GRANDISSANTE ET UN MOT ÉMERGE : EUTHANASIE.



### Attention : émotion

Pour recevoir le film du réalisateur Manu Bonmariage (auteur aussi de *Strip-tease*, *Les amants d'assises*...), mieux vaut être bien accroché, et ce pour plusieurs raisons. Le "cinéma-direct" qu'il pratique projette le public dans l'extrême intimité des sujets. Rien d'intrusif pourtant dans la démarche du réalisateur qui place quelques micros, travaille seul, se fait discret pour laisser la place aux protagonistes. "Ceux qu'on filme, dit-il, je veux que ce soit eux qui nous dominent et imposent leur regard". Ça secoue, ça décoche des sourires, ça tire des larmes.

bout. "Malgré l'adversité, la douleur, la difficulté, il voulait que je sois à ses côtés pour être témoin de son triomphe sur sa souffrance [...] en continuant à vivre jusqu'au dernier soupir", raconte le réalisateur. Pour sa part, Manu souhaitait livrer cet ultime témoignage "pour accompagner des êtres humains tellement attaqués par la maladie qu'il s'impose de leur porter assistance comme à une personne en danger. Non seulement au nom des droits de l'Homme, mais surtout au nom d'un évangile de la libre-pensée."

LE "CINÉMA-DIRECT" DE MANU BONMARIAGE PROJETTE LE PUBLIC DANS L'INTIMITÉ DES SUJETS.

Ensuite, la difficulté du sujet. En réalité, le thème de la fin de vie s'est imposé à Manu Bonmariage par l'entremise de Philippe : "Je voudrais bien que tu fasses un film sur mon parcours !" Dans la lutte contre le cancer, il a trouvé un bon remède pour résister aux agressions répétitives et diverses de la maladie : vivre la mort jusqu'au

Deux histoires, deux choix, deux fins d'existence. L'une et l'autre se valent, suggère le film. L'un et l'autre resteront acteurs de leur vie jusqu'au départ.

// MATHIEU CORNÉLIS

>> *Vivre sa mort* de Manu Bonmariage • Belgique • 2015 • 75 minutes • Avec Philippe Rondeux, Manu de Coster • Sortie en salles le 4 mars.

Documentaire

## Adieu, "cher" logis...

Ça ira mieux demain..., documentaire court réalisé par les habitants d'un logement social bruxellois, évoque l'espoir et la résignation face aux perspectives d'une vie meilleure.

Attendre, attendre, toujours attendre... Les locataires de la "tour" Brunfaut, à Molenbeek (Bruxelles), patientent depuis des années pour qu'on leur aménage des conditions de vie un peu plus conformes à la dignité humaine. Sans cafards dans les cuisines, sans taches d'humidité aux plafonds, sans ordures au pied de l'immeuble... Mais avec des ascenseurs qui fonctionnent, des lumières dans les cages d'escalier et une isolation thermique et acoustique qui ont tant soit peu efficace. Certains d'entre eux, comme Stéphanie, ont emménagé dans cet immeuble de logements sociaux il y a plus de cinquante ans ! Et attendent toujours... D'autres "anciens" se souviennent avoir vu - au choix -

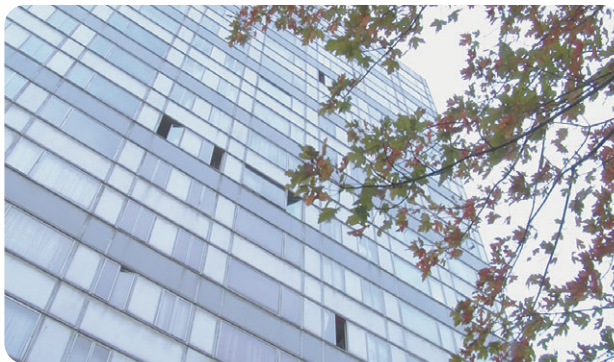
LES LOCATAIRES DE LA "TOUR" BRUNFAUT, PATIENTENT DEPUIS DES ANNÉES POUR QU'ON LEUR AMÉNAGE DES CONDITIONS DE VIE UN PEU PLUS CONFORMES À LA DIGNITÉ HUMAINE.

gets restreints, tout cela a transformé, pendant un demi-siècle, cette tour de métal des années soixante, déclarée novatrice au moment de son édification, en catalogue des horreurs. Début des années 2000, les locataires se rebiffent. Soutenus par La Rue, une association d'éducation permanente impliquée dans les luttes urbaines, ils parviennent petit à petit à construire une parole collective qui n'aboutira que dix ans plus tard à une promesse de rénovation. Pas n'importe laquelle. En... 2017 ou 2018, le "65 Rue Brunfaut" deviendra passif sur le plan énergétique. Autrefois four ou frigo au gré des saisons, le bâtiment devrait réduire ses factures de chauffage de 90%, selon l'architecte. Certains logements seront munis de 4 à 5 chambres, ce qui permettra aux familles nombreuses de mieux se déployer. Aux 16 niveaux existants, on rajoutera cinq nouveaux étages avec - enfin ! - des cloisons étanches "pour vivre chez soi et non dans la chambre du voisin".

À chaque étage, on installera des "jardins d'hiver" (sic).

### Deux mondes distincts

Tout le monde est content, alors ? Non, et c'est l'objet de ce petit film qui donne la parole aux locataires, appelés à vivre ailleurs pendant... deux à trois ans, le temps nécessaire à cette rénovation massive. But du documentaire : faire sentir l'absence de concertation autour du projet. Architectes, autorités, société immobilière ont, certes, mis les petits plats dans les grands pour le chantier de remise à neuf. Mais ils ont réécrit la vie de demain avec leur propre lecture du monde, eux qui n'occuperont pas les lieux. Le comité d'accompagnement a été créé bien tard et n'a pu être associé correctement au dossier. Entre la temporalité des procédures administratives et celle de la vie quotidienne en logement social, le gouffre n'a pu être comblé. "La participation, c'est bien plus que la diffusion d'informations aux locataires, explique-t-on à La



Rue. L'annonce officielle de la rénovation, en 2011, n'a en rien amoindri le sentiment de la plupart des locataires de n'être pas ou pas suffisamment entendus dans leur vécu et leurs difficultés".

### Les enfants malmenés

Habitué à interroger le rapport des habitants à leur ville via ses Ateliers urbains, le Centre Vidéo de Bruxelles a filmé la mobilisation de ces locataires et les dernières semaines passées au 65, avant qu'ils ne déménagent vers un hypothétique "ailleurs" transitoire, jugé peu rassurant. En toile de fond, les témoignages ne cessent d'évoquer le sort des enfants, malmenés par cette vie faite d'insécurité, d'insécurité et, surtout, d'imprévisibilité. Car les délais ne cessent de s'allonger. Et le spectateur de se souvenir,

à l'instar des concepteurs de ce documentaire sans voix off, que 44.000 ménages sont en attente d'un logement social en Région bruxelloise. Tous ceux qui en occupent déjà un ne connaissent évidemment pas le même sort que ceux de Brunfaut. Mais tous, d'une façon ou d'une autre, méritent une considération qui ne soit ni tardive, ni de façade.

// PHILIPPE LAMOTTE

>> *Ça ira mieux demain*, documentaire de 20 minutes réalisé par les locataires du 65, rue Brunfaut, à Molenbeek, sera disponible en avril (DVD) au Centre Vidéo de Bruxelles • 02/221.10.67 • www.cvb-vidép.be. D'autres ateliers urbains caméra au poing ont été consacrés à Flagey, au Quartier Nord, à celui des Goujons (Anderlecht), etc.

COMMENT INSÉRER UNE PETITE ANNONCE ?

Les petites annonces sont réservées aux membres de la Mutualité chrétienne. Chaque famille bénéficie, par année civile, d'une première annonce au prix préférentiel de 5 euros. Toutes les autres parutions se font au tarif de 12,50 euros par annonce.

1. Rédigez votre annonce en lettres capitales sur papier simple.  
2. Effectuez votre virement sur le compte Code IBAN : BE77 0000 0790 0402 - Code BIC ou SWIFT: BPOT BE BI. au nom des Editions Mutualistes en précisant le nombre de parutions souhaitées.

3. Envoyez votre annonce en joignant votre vignette jaune ainsi qu'une copie de la preuve de votre paiement au "Service des petites annonces", En Marche, chée de Haecht 579 BP40 - 1031 Bruxelles ou fax : 02/246.46.30 ou enmarche@mc.be - tél : 02/246.46.27.

Dates ultimes de rentrée des annonces :  
le vendredi 6/03 pour l'édition du 19/03.  
le vendredi 20/03 pour l'édition du 2/04.

Attention ! Vos petites annonces ne seront publiées que si nous recevons en même temps le texte de l'annonce, la vignette jaune et une copie de la preuve de paiement. Les petites annonces paraissent sous la seule responsabilité de leurs annonceurs.

# Auto/moto

**oue Peugeot 201 Torpédo 1930**, décapotable pour tous événements: mariage, surprise, anniversaire... photos/dm. 0496-89-39-45. (A51097)  
**A saisir 400€** kit hiver pr VW Sharan 2011, 5 pneus Continental (roul. 3.000km) 205/60/R16, montés/jantes alu 5 branches, val. catalogue 1700€. 0495-25.44.79. (A51015)

# Camping

**Cedines**, à ds camping "La croix scaille", carav. résid, 4-5p., 2ch., douche, toilette, coin cuis., salon avec tv, 250€/sem, taxe séj. à chge. du locataire. 068-333.0105 - 0474-90.70.55. (C5104)

# Divers

**Musée recherche uniformes** et objets divers des guerres de 14-18 et 39-45. Aidez-nous à transmettre la mémoire, renseignements. 0475-97.31.14 (D50988)  
**Ar. cse. décès**, chaise roulante Rea Azalea nue, 500€, fauteuil de repose Bridge cuir gris neu. 150€, table Gohy 80x80, 100€. 0475-24.82.35. (D51108)  
**Collectionneur achète** monnaies anciennes, prêt arg. et oct. palé très bon prix. 0477-299716. (D50939)  
**Ar. linge-pât et vêtements** de travail nrs destinés aux hôpitaux, mais de robes, crèche à prix déductible, à donner: pour bon usage, linge plat et vêtements de travail usagés. 081-422311. (D50970)  
**Garnisseur en fauteuils**, travail à l'ancienne, tissu, cannage, rempaillage, Maison Didot à Namur. 081-404.880. (D51018)  
**Cse. décès**, év. chaise percée, servi 2 sem., ach. 87€, laissé: 50€ + matériel pour malvoyant. 0474-79.73.04. (D51078)

**Ar. lit médical électrique** avec perroquet, matelas d'excellente qualité, état neu., prix à discuter (Mons). 065-333.02.04. (D51045)  
**Ar. lit médic. électr.** bois de hêtre, avec matelas médicalisé, perroquet et barrières, 800€. 0477-50.99.42 à Gembloux. (D51096)  
**Ar. 1 fauteuil de massage** élect. avec garantie de 2 ans, acheté 2.000€, vend. 1500€. 061-53.37.52. (D51064)  
**Ar. manteau** en vision brun, T44-46, ét. neu., 600€. 071-36.27.03. (D50951)

# Emploi/Service

**Dame préposée**, cherche quelques heures de pitit boulot en cuisine, ou montage floral ou garde enfants malade, unia./Charleroi et env. Nadine Massart, rue de Neuville 59 941, 6000 Charleroi. (E51038)  
**Facturation et support administratif** complet pour infirmiers indépendants sur Tournai. 0471-60.49.95. (E50784)  
**Garde malade** expérimentée, cherche emploi (jour et nuit). 0465-62.14.11. (E51093)  
**Ar. expérimenté** en maçonnerie, carrelage, cherche travail. 0472-69.39.68. (E50999)

# Immobilier

**Ar. part. à part.**, Grez-Doiceau, 5<sup>e</sup> Wavre, 11<sup>e</sup> LLN, quart. résid. et calde. gde. villa brabançonne, lr prop. 2 log. indép. convert. en 1, faire offre apd: 600.000€, pas agence. 0485-423061. (E51035)  
**Liège centre** face univ et théâtre, apt en vente vignette 1/18e 75ans, cuis.ég., sdb, liv. lch, vie ssp, dtb, vitr., cave, part.ét., 75m2, en nue prop./15 ans. 04-232.1192 apt18h30. (E51098)  
**Bale de Somme**, quartier. vend. tr. bel apt. ds. rés. priv., calme, 10<sup>e</sup> centre ville et plage à 250m, pkw,priv., lch, hch, cabine, cuis.ég., liv. balc. sud vue /alaises, 130.000€. 0497-604751. (E51039)  
**Ar. Knokke-Heist**, Lagunabeach, 90.000€, studio 25m2, vue campagne, 8e ét., 700m. mer et proche gare Duinbergen. www.lagunabeach.be - 0476-78.91.48. (E51098)  
**Ar. Namur-Bomei**, 5e de ts. serv. + autoroutes, mais de pierre/18a, fm. nbrse. poss. 2 logem. 5ch., 2sdb, liv. mezz., cuis. buand., 245.000€. 0484-631636 - annimmowes525299. (E51090)  
**# Location**  
**Vesre/Semois**, mais 2 pces, 1ch. sous le toit, court clad + jard., park, sdd., w.c. chiff. électr., 375€ + 2 mois caution. 061-414077. (L51084)

2ch., mai-juin 385€/s., juil./août 590€/s., prix dépr/durée, pk. aut. 0469-59.00.07. (V5104)

**Coyxide**, appart. 2ch., 3e ét., asc., cuis. ég., lav.-vaiss. liv. lumineux, j. l. aut. 081-46.02.71 - 0476-27.31.59. (V51008)

**Malmédy**, gîte de vacances 2-5p., vue unique calme, dépliant/demande. 080-33.92.89 - 0474-68.19.74. (V50962)

**La Panne**, digue face mer, appart. rénov., t.c.ép., 6ch., 3e ét., asc./p., parloir, liv. face mer, tv, num. (ch. franco), cuis.ég., sdb, pas libre vac. Pâques. 0496-607689 - fr731749@skynet.be. (E5109)

**Nieuport-Bain**, appart. 2p., soignes+3 entrts., accès direct digue-plage, état impecc. 0476-66.45.46. (V51036)

**Coyxide** digue, luo. apt. tr. soign., 2e ét., 2-5p., 2ch., tt. conf., wifi, liv., balcon. 063-57.23.71 - http://perso.infofonie.be/locapart. (V50984)

**Ard. prov.**, La Roche, ch. dhôtes et gîtes, 2-10-20p., endr. calme. 084-34.44.31 - www.gitesdavid.be. (V51034)

**St-Idebsbad**, appart. rez + gar., prés digue, plein sud, endr. calme, 2ch., tt. conf., loc. par sem., ttes périodes. 086-33.10.18 - 0474-46.82.66 soit liberat@skynet.be. (V51046)

**Les prés du Lot**, ch. dhôtes à la campagne, tt. conf., claire, spacieuse, calme, max. 4p., proximité Huy et Durbuy. 0486-52.34.45 - 0495-91.26.11. (V50950)

**Westende centre**, coin digue, pro. mag. raviss. appart. tt. conf., facilités d'accès, animal bienvenu, loc. sem. et plus, Pâques, mai, juin. 0478-42.71.13 - 071-36.69.56. (V5103)

**Westende**, à tr. beau sud, coin digue, vue mer, 2e ét., 4p., 1ch. ssp., tv, tt. conf., asc., 103br. Pâques, mai, du 1 au 14/06 et svts. 071-34.26.67 - 0478-72.07.05. (V50954)

**Coyxide**, appart. 2ch., digue de mer, mod. et soigné, photos et tarif; pierreandcoystockroom.com + renr. et résew. 0473-92.13.56. (V5096)

# Villégiature (France)

**Le Lot**, Isendouls, mais, tt. conf., 2ch., lsdb, véranda, séjour, cuis. ouv. pisc., terr. et grd. terrain, jv, joux entrs, wifi, gard. calme. 081-74.75.07 - 071-40.40.25. (V50971)

**Provence**, mais, imep. gd terrain priv. + pisc. 10X5, en pleine nature, 8p., 3ch., 2sdb, 3wc, ssm, cuis.éat. et bar face pisc., tt. pl., pied, jacs, Verdun à prox. 010-65.53.63 - 0497-49.00.94. (V50982)

**Provence**, 7km Valaison La Romaine, Puymeras, face à Ventroux, ch. dhôtes, vue 50€/2p., table d'hôtes 20€/p., 0033-490.46.42.29 - http://perso.orange.fr/lejasdesgagnacsecur/ (V50940)

**Bretagne Finistère Sud** (Guilvinec), à ds. mais. indép. apt. tr. ensoléil, 5/6 p., plage et campagne à 500m, libre tte. l'année. 04-336.24.98 - guth@strfr - http://mappaoblogiphen.blogspot.be. (V50904)

**St-Cyrien-plage** (Roussillon), à villas 4/6p., libre toute l'année sauf mois de mai, pisc., tennis, mer, commerces à 250m, diaporamas à voir. 02-3051.43 - 0478-45.51.91. (V50918)

**Côte d'Azur**, Menton, appart. plein sud, immepp., à 1 min. de la plage, comprénans sans-vis-à-vis à prox. des commerces, 2-4p., lch., air cond. 010-65.53.63 - 0476-49.00.94. (V50820)

**Provence**, villa 6-8p., 3ch., tt. conf. sur l'ares, 8km Aus. 15km Verdun et lacs, 550€ à 850€/sem. 0498-7767.65. (V50891)

**Provence**, Villa Ste Croix, villa 5p., studio 3p. 081-2161.85 - http://picasaweb.google.com/lesavessnes (V50866)

**Prov. ds.ens.résid.**, calme, pisc., mail-pl. pied, tconf., 4/5p., clim. pit. jard. ciot., terr. pk, priv. int. dégrés. h-s., loc. tte l'année. 067-33.90.35 - web: annimove.com/site4203. (V50781)

**Prov. Drôme**, mais, 8-10p., 5ch. + douche, w. priv., pisc. 10x5m, calme, vignes, ciot., tv, mo, hv, liv. bouq., sem. qz, mi-mai à mi-sept., 063-22.02.91 - http://chensvets.cabanova.fr. (V50955)

**Cantet** plage front de mer, studio 4 couchages, cuis., liv. sdb, douche, terr. chauff. ind., tv, proche commerces, point de plaigns. pisc. publ., apt. 280€/s. 071-41.58.93 - 0498-38.32.75. (V51055)

**Arche sud**, Grospières, mais.é.g., 3/5 ou 6/8p., calme, bordure garrigue, amb. familiale, pisc., guide balad. etc... loc. du sam. à dom. d'avril à oct. 0499-35.34.68 - 0033-617.67.73. (V50706)

**Dordogne**, Quercy, maison de caract., 3 à 4p., env. calme, plein sud, apt. sem. 270 à 390€. 0476-42.11.45. (V50923)

**Côte d'Azur**, Antibes, ttes pér., appart. impec. 2/4p., terr. clim. tv, pisc., tennis, gd. proche mer et sem. comm. 061-22.36.39 - 0494-03.05.07. (V50964)

**Cavalière**, Golfe de St-Tropez, CAZZA, appart. rez de villa, endr. rénov., tt. conf., lav-ing, vaiss. apd. rez. ssp., vue mer, 50m plage, jard. 17a, park. 082-61.65.75 - 0474-86.67.72. (V51050)

**Ar. C. Azur**, St-Auguy, villa 8p., pisc., endr. vue mer, jard. c. Azur, park. 085-84.24.59 - 0475-31.27.18. (V51066)

**Menton**, Côte d'Azur, bord de mer, studio - appart. 2 - 3p., tt. conf. 068-28.25.75. 19<sup>e</sup> et m. ve. (V51032)

**Marsillon plain**, Héruault, 500m plage, ds résid. séc. pisc., villa 10ct. 57p., 2ch., séj., cuis.ég., tv, gde.terr.ciot.+bbq. appart. www.opumalange.com - 0478-50.49.95. (V50974)

**Bretagne**, Morbihan, 200m mer, mais. vac., 4 à 6p., tt. conf., mail, bbq, jard. ciot., mars à sept. 02-375.13.17. (V50980)

**Var**, Quinson/Verdon, soleil, rando nature, patial. local. dans le domaine privé, tt. conf., tv, pisc., 2ch., aut. 084-41.02.29 apt. 18h30. (V50982)

**Côte d'Azur**, St-Raphaël, à vil., 2ch., 2sdb, fct. terr. conf. 063-41.23.88 - 0478-63.55.56. (V50983)

**Languedoc**, Héruault, prés de Pezenas, villa gdcf., 6p., 3ch., liv., cuis.ég., sdb, qar, terr., bbq, jard. pisc., pk

priv., du 27/6 au 11/7 - 22/8 au 5/9: 1100€/qz, dom.080.215566. (V50985)

**Prov-Ventoux Sud**, mais 2-7p., ds. dom. boisé et pisc. 16x8m, de 380 à 1130€/sem. 0474-74.05.56. http://moureddespins.googlepages.com 0474-74.05.56. (V5103)

**Roquebrune**, Cap-Martin, Menton, à ttes. périodes, studio S-O, tt. conf., gde. terr., belle vue montagne, bord de mer, tv, m-o., photos disp. 085-8414.30. (V51000)

**Barcarès**, mais, tt. conf., 5p., 3ch., gde. terr., ds. dom. priv. avec pisc., park, priv., plage à 5 minutes. www.vacances-barcares.be - 080-21.41.89 - 0497-91.03.79. (V51077)

**Port Carmague**, bel appart. 4p., pisc. + park, priv., mai à octobre. 0498-65.10.61. (V51090)

**Var**, Cotignac, gîte avec 2ch., 2sdb, superbe vue sur village, plein sud, pisc., priv., propriétés calme et boisée. 02-479.40.09 - www.homedays.com/hebergement/pg6097176 (V51030)

**Uzès-Gard**, aires Nîmes - Avignon, à juin et sept., mais. 4-6p., ds. rés., + pisc., www.bastide502es.net - 0496-12.06.46 - location idéale pour une famille ou 2 couples. (V5103)

**C. d'Azur**, Villefranche-sur-mer, appart. 2-3p., pl. sud, imepp., tt. conf., calme, vue mer, prox. commerces, photos, trans. en commun, air cl., libre tte. l'année, phot. disp. 0477-62.74.43. (V50352)

**Saint-Rémy-de-Provence**, appart. 4 pers., park., par sem. ou qz, d'avril à oct. 0478-25.86.19. (V51001)

**Roquebrune-Cap-Martin**, à 60m bord de mer, appart. 2ch., confort, park, avrill. le qz, aut. le qz. sept. nov. 0478-25.86.19. (V51099)

**Côte d'Azur**, Villeneuve-Loubet (plage), àl. apt. de 64m2, ds. résid., 2/1 p., ttes. périodes voir site: www.homedays.com - réf. 6043053 photos et planning. 0475-83.10.01. (V51042)

**Barcarès**, mais, 4/6p., pro. mer-iac, bbq, vélos, sit. calme, idéal fam., pas d'animaux, prix int. 083-68.87.85. apt. 17h. (V51043)

**Gausac-Gard** (Uzès-Avignon) Mazet, 4/6 pers., tt. confort, piscine, tennis, resto., mars à mi-juil., et ter. quinz. sept. 0497-14.39.14 - m.ervaecke@hotmail.com (V51044)

**Bretagne**, Golfe du Morbihan, un des plus beau site résidence Uzes, villa 6p., 3ch., vue mer, 100m plage, avrill-mai-juin-le qz, juillet-août, pas d'animaux. 063-57.83.39. (V51047)

**Tignes le Lac** (2100m), appart. 6p., rez. ds. petite résidence, bord lac, pied des pistes, vue et situation superbes, park gratuit. 0477-49.54.18 - www.bronchart.be (V50972)

**lie d'Oléron**, à louer de mai à sept., mais. 4p., tt. conf., 700m de la mer, www.moulin-abier.com (V51024)

**SO. Tam & Garonne**, 8km Moissac, ch. dhôtes et gîtes 80€, 6p. (4p.), sup.é.g., pisc.14x4, calme, anim., appart. équip. té., ttes. sais., de 300 à 800€/sem. 0033-68602869 - www.doucefrance.info (V5106)

**Les 2 Alpes**, 1600-3600m, apt. 4-6p., tt. conf., vue/montagne, navette gratuite au pied de l'immeuble. 0498-29.44.19 - www.location-2alpes.com (V5072)

**Provence**, entre Verdun et St-Tropez, gîtes et villas privées avec piscines, dsop. printemps et été 2015, ensemble gère/ particulier - www.immobilier.com/ivarcmadbo.p.h.p. 0033-6.82.40.88.78. (V51051)

**Bord Médit.** Carmague Grau du Roi, 150m plage, appart. 4p., lch., rch., jardin, piscine, infos et photos sur www.appartgrau.be. 04-370.11.12 - 0496-66.55.45. (V50874)

**St-Rémy de Provence**, au calme, campagne, mais. pl. pied 85m2, entourée d'oliviers, 4-5p., 2,5km cent. ville, pisc., jard., terr., de 560 à 900€/sem. 0033-04.90.92.09.46. (V51085)

**lie de Ré**, mais, charme, 120m2 hab., 3ch., 6p., tt. cf., cuis.é.g., sal., ssm, 2sde+isdb., l-1., jard./cous. nature, prom., plages, 0475-37.31.09 - http://sites.google.com/site/lederebronheur (V50942)

**Calvisson-Gard** à 2 pas de la Provence, maisonnette 5 à 6p., 2ch., sdb., ds. rés. gardée, 2pisc., super, entre Nîmes et Montpellier. 0495-38.14.73 - http://lemasdesvignes30861skyblog.com (V51028)

**Banded**, villa 3ch., 3sdb., 12m6, terrain 60a., vue 4pers., 3km mer, mai-juin-sept. 0478-62.67.59. apt. 20h. (V51069)

**Méd. Barcarès**, grde. plage, appart. 2ch., face mer, terr., park, priv., tv, l.v., Pâques et mois svts., qz. 061-26.61.20 - 0479-56.04.93 - http://home.scarlet.be/barcares (V51052)

**Mt Ventoux**, Malesmort du comtat, villa 10p., tt. conf., pisc. 10x5, prix selon nbre. d'occupants hors sais. 0499-20.58.00 - 84570.n@gmail.com (V51053)

**Côte d'Azur**, Plan-de-la-Tour, 9km mer, Ste Maxime, villa 8p., 4ch., 2sdb., séj., cuis.-amer., pisc. priv., tra. conf. ciot., 04-05-08-09: de 700 à 1500€/sem. 02-771.85.31 - abogaert@brutebe.be (V51095)

**Barcarès**, mais. 6p., ds. domaine avec pisc., prox. mer et lac, tt. conf., hv, hv, liv., bbq, park, pas d'anim. 0476.56.61.85 - 0474.9915.00 - 02-385.10.51. (V51058)

**Vosges**, La Bresse, 13km de Gérardmer, appart. 2/4p., liv. coin cuis., lch. + coin mont. avec 2 lits ssp., pk. priv., loc. tte l'année du sam au sam. 063-67.78.31 - www.chalet23.izisth.com (V51059)

**Provence**, Gard, mais. ds. gd. terrain priv., 8p., 3ch., sdb., w.c., cuis. ég., lav-ing, linge, terr., bbq. 02-466.85.13 - 0473-40.37.89. (V51060)

**Côte d'Azur**, Fréjus plage, appart. 4p., tt. conf., terr., park., 400€/sem. Juil.-août, 300€/sem. sept.-oct., 02-392.59.39 - 0478-59.46.28 - www.everyonewouldbetudioloci.com (V51080)

**A découvrir**, Auvergne, Cantal, mais. tt. conf., jard., bbq, park, site classé Michelin, pt. village calme, promenades, vit. ch. pêche, activ. nauv., 400€/s. 085-51.26.74. (V51077)

**Côte d'Opale**, Wissant, àl. 50m plage, appart. 4p., séj. 2 clic-clac, tv, cuis. ég., lch., sdb., w.c. ssp., terr. ciot., tt. conf. 0495-32.28.95 - zimwatapp@gmail.com (V51061)

**Barcarès PO**, ds domaine av. pisc., maison 4-6p., ciot., terr. ét.; sdb., rch., rdc, cuis. ég., coin ssm, coin sal. avec canapé lit, ext. tabl.+chairs+bbq. 0493-76.84.60. (V5112)

**Mons-en-Provence** (Var), villa 6p., tt. conf., terr. pisc., vue panoramique, 400€/sem. juil.-août, 300€/hors-sais. 0478-59.46.28 - www.everyonewouldbetudioloci.com (V51079)

**Saint Chinian**, Héruault, appart. 70m2 rénov., 2ch., enté.g., gde.terr.25m2, détails photos:www.saintchinian.mcroedon.net, de 240 à 440€/sem+50€ nettoyage. 0475-959471 - mcrgreire@skynet.be. (V51076)

**Wissant**, C. d'Opale, lte. saic. pit. rénov., tt. cf., cent. village, 300m plage, terr. priv., 5p, max. anim. na. lg. ve. 230€, we!90€, midweek 290€, sem: 410€, tt. 0495-919504. (V51074)

**Hte-Provence**, Forçacquier mas/2000m2 isolé, 2sdb, pisc. 10/5m, 3-4ch., max. 8p., mai-juin-juillet-sept. 400 à 1000€/sem. 0479-32.62.75. (V51070)

**Bretagne**, Plouguerneu, 70m mer, mais. indép. cotée naturelle avec 4 criques et plages de sable, à l'embranchement de Fjord breton, face au phare de l'île Vierge. 0477-27654 - jpdjon@hotmail.com (V51048)

**Bretagne C. d'Armor**, mais. en pier, gîte de Fr.3 épis, rénov. ré. 4p., 2ch., tt. cf., calme, proche plages et sites tourist. (Bret.) lib.sem. 17-18-19-22-30-35-36-40 et svts. 081-44.11.28. (V51067)

**Ardeche Sud**, mais. asc. isolé, 6 à 8p., pisc., 2 logemts indépend. équipés, tt. conf., en sais. de 600 à 1300€/sem. l'ensemble. 083-21.31.61 - www.giteenardeche.be (V51010)

**Sud France**, env. Béziers, particulier luo. villa 3ch., tt. conf., terr., gar. 061-21.54.57 - www.saintgenies.be. (V51072)

**Sud Fr. Aude**, villa clôt. 7p., pisc. priv., tt. conf., canal du midi, 30 min. des plages. 0479-34.78.11 - vacances.paraza@hotmail.com (homedays) FR 66926515. (V51063)

# Villégiature (Autres pays)

**Moraira** Pâques, lie qz. mai-07-08-09, villa 7p.+2bb. 2 sdb, pisc. privé, 6/2 terr., jard. top., cuis. mod., sal. pro. mer, comm., pkg., prix mod., photos. 067-44.35.38 - 0472-73.51.25. (V51073)

**Grèce du Sud**, vac. ds. une oliveraie belle, fac. mer + mont. grand., rando, plage. sabl. fin, gîte 3p. 56€/j., 6p. 79€/nt. hôte+navette airtel. www.vacancesgreece.com - 0475-73.90.50. (V51037)

**Tenerife**, Playa Arena, sup. appart. 1ch., cuis., sdb, lav., vue mer, gde. pisc., gar., tv sat., asc., plage, man. 40€/nuît, poss. duplex 4-5p. 60€/nuît. 0475

## Stop au business illégal

La colonisation des territoires palestiniens perdure au vu et au su de la communauté internationale. Celle-ci, tout en condamnant timidement la politique expansionniste d'Israël, autorise l'importation de produits provenant des terres palestiniennes confisquées. La campagne *Made in illegality* du CNCND-11.11.11 entend s'attaquer à l'hypocrisie. Le Mouvement ouvrier chrétien (MOC) adhère et la soutient activement.



En 2003, l'ONU condamnait la construction du mur séparant Israël et la Palestine. Douze ans plus tard, long de 730 km, ce mur continue à rendre la vie impossible.

Is sont loin les Accords d'Oslo qui prévoient la création d'un État palestinien. En accaparant des terres palestiniennes pour y construire des colonies de peuplement, les gouvernements israéliens successifs font fi des engagements pris par Yasser Arafat et Yitzhak Rabin en 1993. Une stratégie expansionniste totalement illégale au regard du droit international et particulièrement de l'article 49 de la 4<sup>e</sup> Convention de Genève (1949), qui interdit à toute puissance occupante d'installer une partie de sa propre population dans le territoire occupé par elle.

De quoi vivent les habitants de ces "enclaves" installées en plein territoire palestinien ? Ni plus ni moins de la confiscation des terres cultivables et des ressources en eau de la région. Sur les ruines des maisons palestiniennes et les champs autrefois cultivés par les Palestiniens, des entreprises israéliennes s'installent et produisent des denrées agricoles ou manufacturées destinées en partie à l'exportation. Une politique que l'État encourage en chouchoutant ses entrepreneurs : avantages fiscaux, ristournes sur la location des terrains, fonds alloués pour la recherche, constructions de routes à l'usage exclusif des colons... Un budget considérable.

### Mad(e) in illegality

L'Union européenne et la Belgique condamnent, régulièrement et sans ambiguïté, la colonisation des territoires palestiniens. Mais paradoxalement, l'ampleur des échanges économiques et commerciaux entretenus avec les colonies contribue à encourager leur développement économique et territorial. N'est-ce pas de la folie de se rendre complice de ce que l'on blâme par ailleurs ? En 2010, Israël exportait pour 2,1 milliards de dollars de fruits et légumes

dont 66% prenaient le chemin des états européens, selon l'association israélienne Who Profits. Un autre rapport, celui-ci publié par 22 ONG européennes en 2012, désigne l'Europe comme principale destination des produits cosmétiques Ahava et des machines à gazéifier Sodastream.

Pas facile de quantifier le volume exact des échanges entre l'Europe, la Belgique et les colonies. Pourquoi ? Parce que les produits sont estampillés "Made in Israël", le gouvernement considérant les territoires confisqués comme partie intégrante de son territoire. De plus, un accord octroie des tarifs douaniers préférentiels aux produits israéliens à destination de l'Europe. Sans contrôle systématique, les denrées produites dans les colonies bénéficient, du coup, du même tarif préférentiel.

### Complices dans l'illégalité

La campagne *Made in illegality* exige que soient prises des mesures drastiques. "Aujourd'hui, la Belgique doit prendre conscience de ses obligations juridiques qui lui interdisent toute participation au maintien d'une situation illégale, exige le CNCND-11.11.11. Ces obligations impliquent de rompre tout lien financier, économique et commercial avec la colonisation israélienne". Principale mesure préconisée par les organisations signataires : adopter une législation belge et européenne qui interdise l'importation des produits des colonies.

Depuis le lancement de la campagne il y a un an, de petits pas ont été réali-

sés. Comme la demande – non contraignante – formulée par la Belgique auprès des distributeurs d'étranger les produits lorsqu'ils proviennent des colonies. Par ailleurs, le ministère des Affaires étrangères met désormais en garde tout entrepreneur désireux d'investir dans les territoires concernés, leur déconseillant de se mettre en infraction avec le droit international. Des pas dans le bon sens, mais pas assez grands pour sortir la Belgique de l'illégalité.

La Belgique doit cesser de participer au maintien d'une situation illégale.

### Voir pour croire

Faut-il voir l'injustice de ses propres yeux pour mieux s'y attaquer ? C'était le postulat du CNCND-11.11.11 qui organisait une mission en Palestine en novembre dernier. Parlementaires et représentants de la société civile y participaient, tel Christian Kunsch, président du MOC. "Je connaissais un peu la situation, dit-il, mais aller sur place, c'est autre chose !" Et de s'étonner : "Alors qu'on célébrait il y a peu les 25 ans de la chute du mur de Berlin, un autre mur est élevé en Palestine. Pourquoi celui-ci ne suscite-t-il pas autant d'émotion ?" Il promet également une réflexion sur le soutien que le Mouvement ouvrier chrétien pourra apporter à la cause : reconnaître l'État palestinien, informer ses membres, boycotter les produits israéliens ou encore, parmi d'autres pistes, établir des partenariats avec des organisations en Palestine.

// MATTHIEU CORNÉLIS

>>> Plus d'infos : [www.cncnd.be](http://www.cncnd.be) (campagne Made in Illegality)

## Offres d'emploi

# CHEZ NOUS, ÇA VIT

Le secrétariat national des Mutualités chrétiennes à Bruxelles recrute : **deux directeurs de département**

- pour le département Communication Presse (En Marche), Marketing & Promotion de la santé.
- pour le département médico-social (politiques de santé en relation avec les partenaires : Qualias, Solival, PSD...)

### Votre fonction

- Assurer la responsabilité finale du département et soutenir l'élaboration de sa stratégie.
- Contribuer à renforcer l'identité commune des services du département dans le respect des missions respectives spécifiques.
- Inscrire les projets et enjeux dans la globalité de l'organisation.
- En tant que membre du management, rapporter au Secrétaire national des MC francophones et germanophone et faire partie du comité de direction élargi de la MC.

Postulez dès maintenant sur [www.mcjobs.be](http://www.mcjobs.be)



La solidarité, c'est bon pour la santé.

L'ASBL "LE ROUVEROY" (MAISON DE REPOS, CENTRE D'HEBERGEMENT POUR ADULTES HANDICAPÉS ET CRÈCHE), RECRUTE (H/F):

- > un directeur général dans le cadre d'un grand projet d'extension construction de nouveaux bâtiments dès 2016.

Plus de détails sur [www.mcjobs.be](http://www.mcjobs.be)

LA CLINIQUE ET MATERNITÉ SAINTE-ELISABETH à NAMUR RECRUTE (H/F):

- > un infirmier pour l'équipe volante de nuit
- > un infirmier en consultations de traumatologie "plâtrier"
- > un infirmier bachelier pour l'unité neurovasculaire - stroke unit

Plus de détails sur [www.cmsenamur.be](http://www.cmsenamur.be)  
Envoyez votre candidature manuscrite avec CV à Clinique et Maternité Sainte-Elisabeth à B. Libert, Directeur général, pl. Louise Godin 15 - 5000 Namur.

LE CENTRE HOSPITALIER DE WALLONIE PICARDE ASBL RECHERCHE (H/F):

- > un infirmier en chef service des urgences - nouveau site union

Plus de détails sur [www.chwapi.be](http://www.chwapi.be)  
Envoyez votre candidature à Vinciane Sente, Directrice des RH, av. Delmée 9 - 7500 Tournai ou [vinciane.sente@chwapi.be](mailto:vinciane.sente@chwapi.be)

LA CLINIQUE SAINT-LUC DE BOUGE RECHERCHE (H/F):

- > un infirmier en chef pour son unité de réanimation - CDI - temps plein.

Plus de détails sur [www.slbo.be](http://www.slbo.be)  
Envoyez votre candidature pour le 7 mars à [recrutement@slbo.be](mailto:recrutement@slbo.be) ou Clinique St-Luc, Département RH, rue Saint-Luc 8 - 5004 Bouge.

LA CSC LIÈGE-HUY-WAREMME ORGANISE DES EXAMENS EN VUE DE CONSTITUER UNE RÉSERVE DE RECRUTEMENT (H/F) POUR

- > des employés administratifs

Date limite de rentrée des candidatures : 6 mars à 12h.

Plus d'infos sur <http://cscsliege.be> (offres d'emploi).

## Offres de service

L'ASBL VOLONT'R RÉGION DE BRUXELLES RECHERCHE (H/F):

- > des bénévoles pour accompagner et distraire des adolescents et jeunes adultes soignés pour un cancer. Formation préalable le samedi 28 mars avec la Fondation Contre le Cancer.

Rens.: 02/219.15.62 • [olivier@volontr.be](mailto:olivier@volontr.be) - [www.volontr.be](http://www.volontr.be)

LA CLINIQUE SAINT-LUC DE BOUGE RECHERCHE (H/F):

- > des volontaires pour la radiologie et le service des urgences afin d'accueillir les patients et pouvoir les diriger... 1/2 jour le mercredi, jeudi ou vendredi.

Plus de détails sur [www.slbo.be](http://www.slbo.be)  
Envoyez une lettre de motivation à [recrutement@slbo.be](mailto:recrutement@slbo.be) ou Clinique St-Luc, Département RH, rue Saint-Luc 8 - 5004 Bouge.

# en marche

LA SOLIDARITÉ, C'EST BON POUR LA SANTÉ

Chaussée de Haecht, 579 - BP 40 - 1031 Bruxelles © 02/246.46.27 - Fax: 02/246.46.30 - [enmarche@mc.be](http://enmarche@mc.be) - [www.enmarche.be](http://www.enmarche.be)

EDITEUR RESPONSABLE : Jean Hermesse, Opberg, 23 - Bte 11 - 1970 Wezembeek-Oppem.

RÉDACTRICE EN CHEF : Catherine Daloz - SECRÉTARIAT DE RÉDACTION - JOURNALISTES : Joëlle Delvaux - Philippe Lamotte - Matthieu Cornélis - ADMINISTRATION - PETITES

ANNONCES : Carine Renquin - Mathieu Stassart - INTERNET : Jessy Doulette -

MAQUETTE : Olagil sprl - MISE EN PAGE : Olagil sprl - Philippe Maréchal.

Affilié à l'Union de la presse périodique UPP - Membre de l'Union des Editeurs de la Presse Périodique - Tirage moyen 460.000 exemplaires

BIMENSUEL - Parution tous les 1<sup>er</sup> et 3<sup>es</sup> jeudis du mois (1<sup>er</sup> jeudi du mois en juillet et en août).

IMPRIMERIE : Remy-Roto - rue de Rochefort 211-213 - Zoning Industriel - 5570 Beauraing.

ROUTAGE : L'Atelier 2000 - Zoning industriel de Heppignies - 6220 Fleurus.

Une erreur dans votre adresse postale? Signalez-le via [www.mc.be/journal](http://www.mc.be/journal) ou au 0800 10 9 8 7.



© M. Cornélie

## La santé, un marché comme les autres ?

Depuis 2013, l'Europe et les États-Unis négocient un nouvel accord dont l'objectif est de favoriser les échanges commerciaux. Le texte prévoit une harmonisation des barrières douanières, environnementales, techniques, qualitatives... Certains envisagent aussi d'intégrer les soins de santé dans ce grand accord de libre-échange. Ensemble, toutes les mutualités tirent la sonnette d'alarme car notre système de soins de santé basé sur la solidarité est menacé !

Au cours des dernières années, un nombre croissant de pays ont mené des négociations au niveau international afin de supprimer les obstacles au commerce des biens et des services. Ceux-ci considèrent qu'une économie de libre marché augmente la concurrence, obligeant les fournisseurs à réduire leurs prix et à améliorer la qualité de leurs biens et services. On croit, on espère que cela se traduira in fine par plus de croissance et d'emplois. Mais les avis divergent sur l'impact final... Actuellement, les points de vue s'opposent autour d'un possible accord transatlantique TTIP (Transatlantic trade and investment partnership). Ainsi, en matière de santé, le Collège intermutualiste national (CIN) estime que si les soins sont inclus dans l'accord TTIP, ce sera non pas une avancée mais un recul en termes d'accès et de coûts des soins de santé en Belgique et en Europe.

### Un nouvel accord de libre-échange pour quoi faire ?

L'unique objectif d'un accord de libre-échange (ALE) entre deux pays (ou plus) est d'étendre la taille du marché et d'accroître la concurrence. Il permet aux entreprises d'augmenter leurs ventes, leurs chiffres d'affaires et leurs profits. Faire croître la taille du marché implique la levée des barrières, tant sur les tarifs douaniers que sur les normes et les réglementations nationales. C'est pourquoi les accords de libre-échange sont considérés comme des instruments de droit international. Ils priment sur le droit national et même sur le droit européen. Une fois les soins et services de santé intégrés dans un accord tel que le TTIP, la régulation mise en place dans chaque pays européen pour assurer l'accès aux soins pourrait être contestée, tout comme les procédures d'acceptation et de remboursement pour les médicaments, l'encadrement des tarifs des assurances ou les critères de programmation de l'offre des soins. Et cette contestation serait facilitée par le mécanisme international de règlement des différends que prévoit l'accord TTIP. Ce dernier permettrait, en effet, de contourner la justice nationale. Des entreprises pourraient exiger un dédommagement aux autorités qui auraient freiné ou contrarié leurs investissements. Au final, le TTIP ne concerne pas seulement les acteurs du marché. Négocié dans l'ombre par la Commission européenne et l'administration américaine, il peut pourtant changer le cadre de vie de chacun d'entre nous au quotidien.

### Moins d'accès et des soins plus coûteux

L'organisation des soins de santé est enracinée dans la culture et l'histoire des populations. En Europe, nous avons fait le choix d'as-

surer l'accès aux soins par des systèmes de protection sociale bâtis sur le principe de la solidarité. Aux États-Unis, l'accès aux soins de santé repose principalement sur des assurances privées commerciales. De ce côté-là de l'Atlantique, c'est le principe du marché qui organise les soins de santé avec comme résultat une performance moindre qu'en Europe. Là-bas, le coût total des soins est nettement plus élevé (près de 18% du PIB !), les soins sont moins accessibles, des millions de personnes ne sont pas assurées, et l'espérance de vie est plus basse qu'en Europe.

Si les services de santé sont repris dans le nouvel accord de libre-échange, on peut craindre que les principes du marché et de la libéralisation envahissent rapidement tout le secteur des soins. Conséquence ? Les politiques de tarification des médicaments et de remboursement ne relèveraient plus de la compétence nationale, la publicité directe aux consommateurs pour des médicaments sous ordonnance pourrait être autorisée, la durée des brevets pourrait s'allonger... avec comme résultat des dépenses pharmaceutiques plus élevées. La répartition mesurée des équipements médicaux coûteux sur un territoire pourrait être considérée comme une entrave à la libre installation. Les politiques de prévention et la lutte contre la consommation de tabac, d'alcool pourraient être contestées parce que limitant la vente de ces produits. De plus, si des services privés lucratifs peuvent s'installer sans régulation, on ouvre le champ à une médecine à deux vitesses.

### Position intermutualiste ferme

Afin de préserver les valeurs de notre système de soins de santé, le Collège intermutualiste national (CIN) demande que les négociations se déroulent dans la transparence, que l'assurance soins de santé et les services de santé soient exclus de l'accord et que la politique des médicaments reste une compétence des autorités nationales. Le CIN exige que la promotion et la prévention soient aussi exclues de l'accord et que la santé et le bien-être priment sur les intérêts économiques.

La qualité et l'accès aux soins pour tous se sont constamment améliorés grâce à une plus grande solidarité, par le soutien aux services non lucratifs poursuivant l'intérêt général, par une régulation concertée. Fondre les soins et les services dans la logique du marché et du profit ne nous fera pas progresser socialement, au contraire ! Ce choix-là et ce débat-là nous concernent tous au quotidien.

## ça se passe

### // Se réapproprier l'énergie

Le jeudi 26 février à 20h, l'ASBL Wasabi propose une conférence sur le thème : "Nous réapproprier l'énergie : utopie ou réelle possibilité ?" Prix : 4 EUR  
Lieu : centre culturel, rue de la Montagne 3 à 5650 Walcourt  
Infos : 0484/21.57.17 • www.codewasabi.be

### // Bien dormir

Le jeudi 26 février de 19h30 à 21h, la MC Saint-Michel invite à une conférence sur le thème "Bien dormir pour mieux vivre. Les clés pour un sommeil de qualité". Gratuit  
Lieu : rue Pletinckx 19 à 1000 Bruxelles  
Infos : 02/501.51.98 • www.mc.be/sommeil-bxl

### // Lire sans voir

Du jeudi 26 février au lundi 2 mars, l'ASBL L'Œuvre Nationale des Aveugles invite, lors de la Foire du Livre de Bruxelles, à s'immerger dans les habitudes de lecture des personnes déficientes visuelles. Gratuit  
Lieu : Tour et Taxis à 1000 Bruxelles  
Infos : 02/241.65.68 • http://fona.be

### // Syndrome de Marfan

Le samedi 28 février de 10h à 13h, l'ASBL ABSM (association Belge du Syndrome de Marfan) organise une conférence sur le Syndrome de Marfan. Gratuit  
Lieu : CHR, av. Albert 1<sup>er</sup> 185 à 5000 Namur  
Infos : 0477/46.24.56 • www.marfan.be

### // L'argent :

#### soumission et émancipation

Le samedi 3 mars de 19h30 à 21h, le réseau Financité propose, dans le cadre des cafés frima\*, une conférence sur la place de l'argent dans nos vies et sur le rôle qu'on peut lui donner. Gratuit  
Lieu : CC de Forest, av. Van Volxem 364 à 1190 Forest  
Infos : 02/332.40.24 • http://lebrass.be

### // Économie collaborative

Le vendredi 6 mars de 9h à 17h, le Ciep du MOC organise une journée d'étude sur le thème : "L'économie collaborative, une alternative au capitalisme ?" Gratuit  
Lieu : Institut Cardijn CO2, rue de l'Hocaille 10 à 1348 Louvain-la-Neuve  
Infos : 02 246 38 41 • www.ciep.be

### // Santé et précarité

Le vendredi 6 mars de 12h à 14h, Médecins du monde et l'Agence Alter convient à un midi-débat sur le thème : "La régionalisation de la santé à Bruxelles, une opportunité pour les publics précarisés ?" Gratuit  
Lieu : rue Botanique 75 à 1210 Bruxelles  
Infos : 02/225.43.00 • www.medecinsdumonde.be

### // Regards sur le travail

Du vendredi 6 mars au jeudi 21 mai, le P'tit Ciné accueille une nouvelle édition des du festival documentaire "Regards sur le travail".  
Infos : 02./ 538.17.57 • www.regardssurletravail.be

### // Marché transatlantique

Le vendredi 6 mars de 12h à 14h, le Centre Féminin d'Éducation Permanente accueille une conférence sur le thème : "Le marché transatlantique (TTIP) : quels impacts sur notre quotidien ?" Gratuit  
Lieu : CFEP, rue du Méridien 10 à 1210 Bruxelles  
Infos : 02/229.38.42 • www.cfep.be

## CONCOURS CINÉMA

En Marche et le P'tit Ciné vous offrent 5 x 2 places pour la projection de *Les règles du jeu*, en ouverture des rencontres Regards sur le travail, en présence des réalisateurs.

Dans *Les règles du jeu*, les coachs d'un cabinet de placement initient des jeunes en mal d'emploi aux rites de passage vers un monde professionnel rêvé.

L'événement aura lieu le vendredi 6 mars prochain à 20h, à l'espace Delvaux, place Keym à 1170 Bruxelles. Pour remporter ces entrées, envoyez vos coordonnées (nom, prénom, numéro d'affiliation à la MC, adresse et n° de téléphone) à [enmarche@coord.be](mailto:enmarche@coord.be) avec en objet "Concours Cinéma". Les gagnants seront tirés au sort le lundi 2 mars à midi.

### // Syrie

Le samedi 7 mars à partir de 17h30, l'ASBL Amis du Proche-Orient convie à une soirée de soutien aux chrétiens de Syrie. Documentaire, débat et repas.  
Prix : 25 EUR  
Lieu : église St-Jean Chrysostome, rue de l'orient 41 à 1040 BXL  
Infos : 0488/16.66.06 • [facebook.com/AmisDuProcheOrient](https://www.facebook.com/AmisDuProcheOrient)

### // Théorie du hasard

Le lundi 9 mars à 14h30, l'antenne interuniversitaire UCL-ULB des Aînés à Nivelles organise une conférence sur le thème : "La théorie du hasard est-elle née par hasard ? Une réflexion sur le sens de la probabilité, de son histoire et de son usage." Prix : 5 EUR  
Lieu : Waux-Hall, place Albert 1<sup>er</sup> à Nivelles  
Infos : 067/21.25.97

### // Recherche d'emploi

Les mardi 10, jeudi 12 et vendredi 13 mars, l'ASBL Cenforsoec et le centre de jeunes Taboo organisent une formation de trois jours à la recherche d'emploi. Gratuit  
Lieu : Cenforsoec et Taboo à 6000 Charleroi  
Infos : 0474/03.36.41 • www.cenforsoecasbl.be

### // Ici et ailleurs

À partir du 13 mars, Iteco, centre de formation pour le développement et la solidarité internationale, propose une formation de 4 weekends (mars et avril) : "Ici et ailleurs, que faire ?" Prix : 250/150 EUR  
Lieu : La Marlagne, chemin des Marronniers 26 à 5100 Wépion  
Infos : 02/243.70.30 • www.iteco.be

### // Acouphènes

Le samedi 14 mars de 16h à 18h, l'ASBL Belgique Acouphènes organise une conférence sur le thème : "Acouphènes : éléments d'une prise en charge rationnelle". Prix : 8/3 EUR  
Lieu : CHR-Citadelle, bd du 12<sup>e</sup> de Ligne 1 à 4000 Liège  
Infos : 04/367.45.65 • www.belgiqueacouphenes.be

### // L'avenir de la Belgique

Le jeudi 19 mars de 17h à 19h, l'Université Ouverte de la FWB et le Collège Belgique convie à une conférence sur le thème : "Déconstruire la Belgique. Quel avenir pour le pays?". Gratuit  
Lieu : Palais des Beaux-Arts, pl. du Manège 1 à 6000 Charleroi  
Infos : 071/53.29.06 • www.academieroyale.be

### // Changement social

Les samedi 28 et dimanche 29 mars, le Centre de Formation Cardijn (CEFOC) propose un weekend de formation intitulé "Créer du neuf pour un changement social", ou comment mettre en place des alternatives plus justes face au système néolibéral.  
Prix : 60 EUR (prix indicatif)  
Lieu : La Marlagne à 5100 Wépion  
Infos : 081/23.15.22 • www.cefoc.be

### // Festival des réalités sociales

Durant tout le mois de mars, le festival "Coupe Circuit" diffusera quinze films et documentaires traitant des réalités sociales. Particularité : le festival se déroule exclusivement en ligne. Chats avec les réalisateurs ainsi que plusieurs compétitions : autour des outils pédagogiques, pour les films issus d'ateliers d'expression citoyenne, pour les documentaires sociaux. Les films vainqueurs du prix du public et du prix du jury seront projetés fin mars au cinéma Le Parc (Charleroi).  
Infos : [www.coupecircuit.be](http://www.coupecircuit.be)